

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 DECEMBRE 2010**  
Adopté au Conseil Municipal du 23 février 2011

L'an deux mil dix, le vingt décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2010

**PRESENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras

Elisabeth REZER-SANDILLON, André MOUSTIÉ, Sylvie POIRIER, Pierre ESPILONDO, Anne-Marie CAMPET, Adjointes

Michèle BOURGOIN, Vahid HAJEB, Patrick MALVAES, Annie DUROUX, David DELIGEY, Nicole NUGEYRE, Marie-Pierre ATKINSON, Michel FOUQUET, Maryse LALANDE, André CASTANDET, Chantal DABE, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ, Conseillers Municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jacques CHAUVET a donné procuration à André MOUSTIE  
Xavier PARIS a donné procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX  
Evelyne DONZEAUD a donné procuration à Sylvie POIRIER  
Thomas JUSTIN a donné procuration à Michèle BOURGOIN  
Julien SUSPERREGUI a donné procuration à Anne-Marie CAMPET  
Ludovic DUCOURAU a donné procuration à Maryse LALANDE  
Denise PRINGAULT a donné procuration à Patrick MALVAES  
Mireille MAZURIER a donné procuration à Annie DUROUX  
Richard HISS a donné procuration à Pierre ESPILONDO  
Marc ODEZENNE a donné procuration à Michel MORA  
Fabrice VERDELET a donné procuration à Sylviane STOME

**ABSENT(S) :**

Michel MORA,  
Annie KHELOUFI  
Sophie BARBOT

Marie-Pierre ATKINSON a été nommée secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2010**

**DECISIONS MUNICIPALES** prises en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Demande de subventions pour les travaux de renforcement des digues littorales
- Demande de subventions pour la construction du skate park
- Budget de l'Epic Office de Tourisme de Gujan-Mestras. Budget Primitif 2011
- Convention de servitude pour GIRONDE HAUT DEBIT sur la parcelle section DV n°15

**POLITIQUE DE LA VILLE**

- Attribution des lots 12-13 et 14 pour le marché de réhabilitation d'une maison arcachonnaise en office du tourisme – délibération remise sur table
- Acquisition de parcelles appartenant à la SCI LES PAVOIS ( Lieu-dit « Station de Gujan » Port de Larros) – PJ
- Extension ZAE: Acquisition par la Ville des terrains assiette du projet auprès de la société E.MMO Aquitaine
- Extension ZAE: Cession par la Ville des terrains assiette du projet auprès de la société France Littoral Développement
- Complexe hôtelier : résiliation partielle anticipée du bail à construction Bâton Rouge et cession au bénéfice de la société B&B Hôtels
- Modification du tracé de la voie d'accès au Pôle de Santé
- Contrat de mobilier urbain - autorisation de signature - délibération remise sur table

**FINANCES**

- Pertes sur créances irrécouvrables – exercice 2010
- Subventions 2010
- Budget 2010 de la Ville : Décision modificative n°5
- Budget 2010 de la Ville : Décision modificative n°6
- Budget 2010 du Port de La Hume : Décision modificative n°2
- Subventions 2011 en faveur des associations à caractère social
- Subventions 2011 en faveur de la petite enfance et de la jeunesse
- Subventions 2011 en faveur des scolaires
- Subvention 2011 en faveur des associations sportives
- Subventions 2011 en faveur des associations culturelles
- Subventions 2011 en faveur des associations de loisirs
- Subventions 2011 en faveur des autres associations
- Subventions de fonctionnement établissements publics – exercice 2011
- Budget 2011 – Autorisation par anticipation de dépenses d'investissement

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Alors on a bien le quorum mes chers collègues, oui tout va bien. Allez c'est parfait. Je vais désigner un secrétaire de séance peut-être que Marie-Pierre ATKINSON se ferait un plaisir d'être secrétaire de séance. Je la remercie. Adoption du Procès-Verbal du 25 novembre, s'il n'y a pas de remarque je vais le considérer comme adopté à l'unanimité, c'est bien le cas, il n'y en a pas. Je vous en remercie. Nous avons des décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Vous avez pu en prendre connaissance. Je considère qu'il n'y a pas de souci, ce sont des formations, essentiellement et des fixations de coûts prévisionnels de travaux.

**Sylviane STOME :**

Si madame le Maire moi j'aurais simplement une question. Je m'interroge sur l'aménagement, non ce n'est pas, c'était sur le haut débit, non c'est après.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

C'est après. C'est pas dans les décisions municipales. On va y venir avec plaisir.

**Sylviane STOME :**

Excusez-moi.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Je les considère comme adoptées, pas de souci. Nous vous proposons de mettre sur table deux délibérations qui n'étaient pas prévues à l'ordre du jour. Ce sont en fait des demandes de subventions. L'une pour les travaux de renforcement des digues littorales et l'autre pour la construction du Skate-Park. C'est pour m'autoriser à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, du Conseil Général de la Gironde. J'ai besoin de votre accord dans la mesure où cela ne figurait pas à l'ordre du jour. Et je pense que l'on n'aura pas de conseils municipaux avant le mois de février. Donc je pense que ce serait bien que l'on puisse passer ces demandes de subventions, avec d'ailleurs en demandant le démarrage anticipé, en tout cas pour le renforcement des digues. J'ai votre accord mes chers collègues. Pas d'opposition à ce que l'on puisse présenter ces deux délibérations qui n'étaient pas prévues à l'ordre du jour. Je vous en remercie. Donc la première va être excellemment rapportée par Pierre ESPILONDO. Je vous en dirai un petit peu plus après. Pierre tu as la parole.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES DIGUES  
LITTORALES**

**RAPPORTEUR : Pierre ESPILONDO**

Les récentes tempêtes hivernales ont montré la fragilité de certains ouvrages de protection contre des risques de submersion marine sur le littoral de Gujan-Mestras. Plusieurs digues ont ainsi été fragilisées, notamment dans le secteur La Hume-Meyran, à proximité de l'impasse des marées, ainsi que dans le secteur du Port de Gujan. Des ouvrages d'évacuation des eaux de pluies, et notamment des clapets anti-retour, ont également montré certaines faiblesses, qu'il s'agisse de celui situé entre le Bassin de rétention de La Hume et l'impasse des marées, ou celui implanté au droit du Boulevard Pierre Dignac, à hauteur de l'allée du Bassin, qui devra être conforté par un second ouvrage situé en bordure du littoral.

La ville a, en urgence et à l'occasion de ces évènements climatiques exceptionnels, engagé des travaux sommaires de sécurisation des ouvrages, dans l'attente de travaux plus définitifs et des premiers crédits ont pu être dégagés sur le Budget d'Investissement 2010.

Parmi les opérations à venir figurent la réfection et la surélévation de la partie de digue située entre le port de Meyran et le Bassin de décantation de La Hume, sur laquelle passe le sentier du littoral.

Les travaux consistent à relever la digue - de 80 cm à un mètre en moyenne - par du remblais, à déposer de l'argile sur le talus afin de garantir l'étanchéité de la digue, et enfin à refaire le cheminement piétonnier du sentier du littoral. Des plantations viendront conforter l'ouvrage afin d'en garantir, dans le temps, la bonne tenue. Le montant de ces travaux est estimé à 50 400€ HT pour le tronçon concerné soit 60 278,40€ TTC.

Je vous demande donc d'autoriser le Maire :

- à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat et du Conseil Général de la Gironde.
- À solliciter auprès des co-financeurs l'autorisation pour le démarrage anticipé des travaux

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci Pierre. Donc, c'est une délibération finalement extrêmement importante outre qu'elle nous propose de demander des subventions, on va en faire au titre de la DGE. Je ne vous cache pas que je vais monter un dossier de réserve parlementaire en tant que Sénateur. Et on va en demander au Conseil Général. Pourquoi ? Parce que cela fait suite à tout ce qui s'est passé après Xynthia et compagnie. On a fait une réunion ici dans cette salle des fêtes. On a réuni tout le monde et force a été de constater que sont responsables sur ces opérations là, non seulement les riverains qui l'oublent un peu trop, qui pensent que c'est que la collectivité qui doit payer. Il y a d'abord les riverains. Il y a le Conseil Général avec le sentier du littoral. Il y a l'Etat qui a une partie de responsabilité. Il y a nous aussi. Et en fait tout le monde se renvoie la balle. Personne ne fait rien. J'ai donc proposé, à cette réunion, que la Ville soit pilote de cette opération. C'est très long à monter tout ça. Donc là, on est obligé d'intervenir immédiatement sur des questions vraiment de sécurité. Parce que si vous regardez l'annuaire des marées, on va avoir de très grosses marées fin janvier. Et il y en a aussi de très grosses fin février. Un certain nombre de riverains sont inquiets, à juste titre. Donc, on a déjà comme le dit cette délibération très justement, on a déjà réglé des problèmes notamment un clapet qui était défaillant que l'on a changé. Mais là il y a cette opération qui consiste à relever le sentier du littoral, la digue pour la mettre au norme de 4 NGF, donc qui est la norme qui est préconisée de facto.. Cela coûte quand même dans les 60 000€ c'est quand même par rien. Donc je pense que je peux aider utilement ce dossier en tant que Sénateur, je ne vous le cache pas, et je demande donc des subventions à l'Etat, à la DGF, au Conseil Général. Mais là on n'a pas le choix donc il faut le faire très vite et donc nous on le fait avec des crédits et c'est pour ça qu'on demande aussi que l'on ait l'autorisation pour le démarrage anticipé des travaux. Parce qu'il faut que ce soit fait avant fin janvier. On a un troisième dispositif qui concerne un clapet qui est complètement à refaire, un véritable ouvrage qui est à construire pour sécuriser notamment Madame Beloc et tous les terrains qui sont là au Port de Meyran, qui sont au droit de Madame Beloc, à hauteur de l'impasse de l'allée du Bassin. Et donc c'est un ouvrage important de l'ordre de 40 000€ à 50 000€, nous l'estimons donc là j'ai demandé au SIBA d'intervenir et je pense que c'est au SIBA de régler ce problème parce que c'est aussi un problème d'écoulement des eaux pluviales. Donc là c'est un ouvrage que le SIBA peut prendre. Et enfin nous sommes allés sur place vendredi matin voir les demandes des riverains du Port de Gujan et là il regarde l'enrochement qui est fait actuellement sur le port où c'est assez chouette parce qu'il y a un enrochement qui est fait par le Conseil Général, parce que c'est une demande des services vétérinaires pour avoir les autorisations des cultures marines. Cela est très bien. Sauf que les riverains nous disent « mais si vous laissez ça en l'état comme ça l'eau va passer par derrière et puis on va avoir des problèmes nous ». Donc il faut que l'on regarde ça, là on est au stade de l'évaluation. Et on regarde un peu comment on peut faire

évoluer. En tout cas sachez que c'est une de mes grandes préoccupations parce que je pense que c'est un peu comme quand il y a la neige sur le plan national ou autre, nos concitoyens ne comprennent pas et ils ne comprendraient pas qu'on n'ait pas bougé depuis les dernières inondations, que l'on n'ait pas fait des choses pour les mettre en sécurité. Et même si encore une fois la responsabilité de la mairie n'est pas de mon point de vue totalement engagée. Mais bon nous sommes la collectivité de proximité et nous ne pouvons pas nous retrancher derrière cette espèce de co-responsabilité. Je crois que nous devons prendre ça en main et trouver simplement les subventions et les moyens de financement qui nous permettront d'alléger la part financière. Voilà à la faveur de toutes des remarques, s'il n'y a pas de questionnement, je mets aux voix cette délibération. Est-ce qu'elle est adoptée à l'unanimité ? Je ne vois pas d'oppositions. Je ne vois pas d'abstentions. Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES DIGUES LITTORALES**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Demande de subventions pour la construction du Skate - Park. Le rapporteur est Sylvie POIRIER.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DU SKATE PARK**

**RAPPORTEUR : Sylvie POIRIER**

Lors de la mise en place du Conseil Local de la Jeunesse, un groupe de jeunes skateurs a souhaité s'investir dans une commission Skate Park et mener à bien une réflexion sur un projet qui permettrait la pratique du skate pour tous les niveaux.

L'implantation du projet se fera sur un terrain communal à proximité de la Maison des Associations en bordure de la future Avenue des Loisirs.

Après consultation, la maîtrise d'œuvre a été confiée à Récréation Urbaine Conseil, cabinet d'ingénierie du sport et des loisirs, 19 Avenue de la gare – BP 20 – 83720 TRANS EN PROVENCE.

A partir de trois hypothèses, le maître d'œuvre a proposé deux projets. Après quelques aménagements l'un a fait l'unanimité auprès du groupe de pilotage.

Il s'étend sur environ 1100 m<sup>2</sup> et se compose de deux parties :

- Une aire de street de 745 m<sup>2</sup> formant un circuit autour d'un jardin intérieur rectangulaire de 175 m<sup>2</sup> et composée de nombreuses plate-formes d'altitudes différentes permettant la pratique du skate pour les débutants comme pour les pratiquants les plus confirmés.
- Un bowl d'environ 145 m<sup>2</sup> relié à l'aire de skate par un espace en gradins.

L'ensemble préservera le cadre boisé existant, les buttes périphériques seront paysagées et un parking en bord d'avenue complètera le projet.

L'enveloppe allouée aux travaux s'élève à 300 000 € TTC.

Plan de financement :

NATURE DE L'OPERATION	COUT			SUBVENTION PREVISIONNELLE			EMPRUNT (50%)	AUTOFINANCEMENT	TOTAL TTC
	H.T.	TVA	TTC	ETAT CND	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL GENERAL			
Construction d'un Skate Park	250 836,12 €	49 163,88 €	300 000,00 €	50 167,00 €	50 167,00 €	25 083,00 €	87 291,50 €	87 291,50 €	300 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 836,12 €</b>	<b>49 163,88 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>50 167,00 €</b>	<b>50 167,00 €</b>	<b>25 083,00 €</b>	<b>87 291,50 €</b>	<b>87 291,50 €</b>	<b>300 000,00 €</b>

L'installation répond aux règles de sécurité en vigueur, au cahier des charges de la Fédération Française de Roller Skating et permettra l'organisation de compétitions régionales et nationales.

Je vous demande donc:

- d'approuver le plan de financement,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Gironde.

### **Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci madame le rapporteur. Alors c'est une délibération remise sur table mais comme vous avez pu le voir notre administration vous a mis quand même des tableaux, des plans de situation et notamment pas un tableau mais une photo, carrément, d'insertion de l'équipement tel qu'il sera. Je trouve ça très bien et je les en remercie pour vous. Bon ceci étant dit là c'est vraiment pour demander tout de suite la subvention de l'Etat du CNDS c'est l'objet de cette délibération et ce qui déclencherait les subventions ensuite du Conseil Régional et du Conseil Général. Ces 300 000€ feront partie des investissements de notre budget primitif 2011 comme vous le verrez tout à l'heure. A la faveur de ces remarques. Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Alors maintenant on passe à notre ordre du jour proprement dit et tout d'abord au budget de l'EPIC dont le rapporteur sera David DELIGEY.

#### ➤ **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DU SKATE PARK**

#### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

<p align="center"><b>BUDGET DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE GUJAN-MESTRAS BUDGET PRIMITIF 2011</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### **RAPPORTEUR : David DELIGEY**

Conformément aux articles L.133-8 et R.133-15 du code du tourisme et R.2231-46 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de l'EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) Office de Tourisme de Gujan-Mestras doit être soumis, après délibération du Comité de Direction, à l'approbation du Conseil Municipal.

A la suite du débat d'orientation budgétaire 2011 qui s'est tenu lors du Comité de Direction de l'EPIC le 8 octobre dernier, les membres de l'EPIC Office de Tourisme de Gujan-Mestras, lors de leur séance du 18 novembre 2010, ont approuvé le pré-rapport d'activité 2010 et adopté le budget primitif 2011. Ces deux documents, qui étaient tenus à votre disposition en Mairie ( bureau de l'Administration Générale - 2ème étage de la Mairie Principale) sont joints à la présente délibération.

S'agissant du pré-rapport d'activités, ce document rend compte à la fois de l'activité de l'EPIC et de sa gestion administrative sur l'année 2010 ; il s'organise autour de 8 chapitres majeurs :

1. Renouvellement de la convention pluriannuelle entre la ville et l'EPIC.
2. Classement 3 étoiles de l'Office de Tourisme.
3. Activité de l'Office de Tourisme.
4. Activité de la Maison de l'Huître.
5. Visites guidées.
6. Plage de La Hume.
7. Jumelage avec la ville de Santa Maria de Cayon.

8. Administration de l'EPIC.

S'agissant du budget primitif 2011, les orientations majeures qui ont prévalu à son élaboration sont :

**La poursuite de l'accroissement du montant des recettes directement générées ou perçues par l'EPIC.**

Avec un montant global de 104 750 €, les prestations commerciales sont prévues en augmentation de 9% comparativement aux prévisions de réalisation de l'exercice 2010. L'augmentation de fréquentation de la Maison de l'Huître, le développement des produits boutique, des visites guidées, des prestations de billetteries...concourent à l'accroissement de ces recettes. Les Tarifs de la taxe de séjour restent identiques à 2010 et les recettes liées cette taxe sont prévues pour un montant de 43 500 €.

**La continuité des actions de communication et la prise en charge de nouvelles opérations.**

Programmée pour un montant de 46 500 €, l'enveloppe budgétaire dédiée aux actions comprend l'édition des brochures promotionnelles, les insertions, le développement du site Internet. Cette ligne budgétaire intègre également de nouvelles opérations telles que le renouvellement du pavage du rond-point de la Hume et la prise en charge de la balade des 7 ports.

**La maîtrise des frais de structure et frais de personnel.**

Les frais de structure, avec un montant de 66 920 €, englobent l'ensemble des charges liées aux frais d'énergie, de télécommunication, d'affranchissement, de maintenance ainsi que les honoraires de l'expert comptable, les assurances, et les achats de marchandises permettant le développement de l'activité « boutique » à la Maison de l'Huître et à l'Office de Tourisme. Cette ligne budgétaire intègre aussi l'activité « jumelage ».

S'agissant des frais de personnel, ils sont prévus pour un montant de 289 330 €. L'enveloppe budgétaire proposée prend en compte uniquement une augmentation liée au pourcentage d'ancienneté ainsi qu'une éventuelle augmentation des charges.

Afin d'équilibrer le budget primitif 2011 qui s'élève globalement à 424 630 €, il est inscrit en complément des recettes directement générées ou perçues par l'EPIC, une subvention de la ville de Gujan-Mestras pour un montant de 260 000 € .

Tel que présenté dans le document budgétaire remis sur table :

**La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 414 630 €.**

Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre 011 Charges à caractère général :	113 420 €
Chapitre 012 Charges de personnel :	289 330 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement :	1 000 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles :	880 €
Chapitre 69 Impôts sur les bénéficiaires et assimilés :	1 000 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections :	9 000 €
Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :	

Chapitre 70 Vente de produits, prestation de services :	104 750 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	43 500 €
Chapitre 013 Atténuation de charges :	6 380 €
Chapitre 77 Subvention de la ville de Gujan-Mestras	260 000 €

**La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 10 000€.**

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	10 000 €
-----------------------------------------	----------

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections :	9 000 €
Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation :	1 000 €

En conséquence, et après avoir pris connaissance du pré-rapport d'activités 2010 de l'EPIC, je vous demande de bien vouloir :

- adopter le budget primitif 2011 de l'EPIC Office de Tourisme de Gujan-Mestras tel que présenté.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci David. Je voudrais souligner bien évidemment l'importance du développement de notre action touristique sous la houlette de notre chef de station qui est Franck AVICE. Il y a un travail remarquable qui est fait. D'ailleurs j'ai demandé que pour les vœux, vous savez que l'année dernière on avait fait un bilan un petit peu sur plutôt le développement durable, tu te rappelles Elisabeth c'était formidable d'ailleurs, il y avait eu une volonté de faire un bilan un petit peu plus précis sur un domaine. On a trouvé que cette idée était bonne. Et cette année j'ai demandé que le bilan plus précis soit fait justement sur notre action dans le domaine du tourisme. Parce qu'elle est tout à fait remarquable avec comme cela a été rappelé l'obtention de la troisième étoile notamment. Sur le plan budgétaire c'est très simple la subvention de la Ville est de 260 000€. Je vous rappelle que l'année dernière on avait donné 257 000€, donc elle est en augmentation de 3 000€ apparemment. Mais en fait il faut rappeler que l'Office de Tourisme a pris en charge la balade des 7 Ports qui va lui coûter un petit peu plus cher que ces 3 000€ donc en fait c'est une subvention qui est même je dirais, en diminution et c'est normal parce que l'ensemble des animations, des prestations qu'offre l'Office de Tourisme est en croissance constante notamment les produits. Je vous engage à aller voir un petit peu les produits qui sont vendus dans les boutiques de l'Office de Tourisme. Vous serez surpris par la qualité des produits qui nous ont été présentés notamment, n'est-ce pas David lors du dernier conseil d'orientation de l'Epic. Vraiment c'est tout à fait remarquable. On devient, on se professionnalise et je pense qu'il y a des choses qui se passent qui sont tout à fait essentielles. A la faveur de ces remarques. Je peux mettre aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il n'y en a pas c'est donc adopté à l'unanimité. Convention de servitude pour Gironde Haut Débit sur la parcelle section DV N°15 et le rapporteur est Pierre ESPILONDO.

➤ **BUDGET DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE GUJAN-MESTRAS. BUDGET PRIMITIF 2011**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**CONVENTION DE SERVITUDE POUR GIRONDE HAUT DEBIT  
SUR LA PARCELLE SECTION DV n°15**

**RAPPORTEUR : Pierre ESPILONDO**

Dans le cadre du déploiement du réseau numérique départemental, par Gironde Numérique, il est prévu d'implanter des conduites souterraines de communications électroniques et leurs dispositifs annexes dans une parcelle appartenant au domaine privé de la ville cadastrée DV n° 15 au lieu-dit La Lande.

La convention de servitude, ci-jointe, a pour objet de fixer les modalités juridiques, techniques et financières de l'autorisation.

En contrepartie, Gironde Haut Débit versera à la ville une indemnité unique de 40 €.

Je vous demande donc:

- d'approuver les termes de la convention de servitude,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude, sous-seing privé et tout document nécessaire à sa réitération par acte,
- d'accepter le montant de l'indemnité de 40 €.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

C'est peut-être pas avec ça qu'on va équilibrer notre budget. Mais bon je donne la parole à Madame STOME qui voulait intervenir là-dessus.

**Sylviane STOME :**

Je voulais savoir, en clair, où on va mettre le haut débit ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

A Gujan.

**Sylviane STOME :**

Quel est le programme ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Très bonne question, vous avez raison. Cela a déjà été vu en commission je crois, mais ce que l'on peut dire c'est que Gironde Haut Débit, c'est la société titulaire du contrat de partenariat d'équipement numérique du département. Il y a eu l'Appel d'Offres, c'est France Telecom qui l'a remporté. La COBAS dans le cadre de ce contrat participe pour le compte des Communes donc de Gujan au financement du réseau de fibre optique. La dorsale du réseau suit l'A660 d'accord et ça c'est pour tout le monde depuis Bordeaux. Puis va relier des équipements publics. Alors à Gujan pour la première tranche seront reliées la mairie, les équipements municipaux principaux. Le collège Chante Cigale. Le lycée de la Mer. Et puis cette fibre optique sera ensuite mise à disposition des opérateurs qui vont pouvoir offrir du très haut débit à leurs abonnés en procédant à des extensions de réseau. La mise en service du réseau devrait être opérationnelle en 2011-2012. Je prends un exemple la fibre va passer Avenue de Césarée par exemple Hyper U, je prends cet exemple parce que c'est le premier, l'hyper U pourra se greffer sur cette fibre et je sais que c'est l'une de leurs

attentes. Ils m'ont dit depuis très longtemps qu'ils avaient de gros soucis de capacité. Cela ne tourne pas assez vite et ils ne peuvent pas faire travailler tous leurs ordinateurs en même temps donc ils sont bloqués par tout ça. Donc pour eux la fibre est tout à côté. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

**Sylviane STOME :**

Oui merci.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Très bien. Donc je vais mettre aux voix sur cette convention de servitude. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée à l'unanimité. Attribution des lots 12-13 et 14 pour le marché de réhabilitation d'une Maison Arcachonnaise en Office de Tourisme. Alors ça c'est la délibération qui a été remise sur table avec les montants suite à la dernière Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue fin de semaine dernière. Le rapporteur est David DELIGEY.

➤ **CONVENTION DE SERVITUDE POUR GIRONDE HAUT DEBIT SUR LA PARCELLE SECTION DV N°15**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**ATTRIBUTION DES LOTS 12 – 13 ET 14 POUR LE MARCHE DE REHABILITATION D'UNE MAISON ARCACHONNAISE EN OFFICE DU TOURISME**

**RAPPORTEUR : David DELIGEY**

Par délibération du 20 septembre 2010, vous avez autorisé Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour prononcer la résiliation du marché attribué à l'entreprise IMPACT ENSEIGNE (en liquidation judiciaire) dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une maison arcachonnaise en office du tourisme.

Le lot 12 « Enseignes » a été remanié et divisé en trois lots distincts:

- lot 12: enseignes
- lot 13: borne interactive
- lot 14: panneaux lumineux

Un nouveau Marché à Procédure Adaptée a été lancé le 22 novembre 2010 et publié au B.O.A.M.P. et sur le site internet de la Ville.

La date limite de remise des offres a été fixée au 3 décembre 2010 à 17 heures.

6 plis représentant 8 offres ont été réceptionnés et confiés au maître d'œuvre pour analyse.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 décembre 2010 a émis un avis consultatif favorable au classement des offres et à l'attribution des marchés comme suit:

● **lot 12: Enseignes**

Entreprise HOR ENSEIGNES SIGNALETIQUE sise à BIDART (64210)  
pour un montant HT de 8 505,40 € soit 10 172,46 € TTC

- **lot 13: Borne interactive**

Entreprise CARTEL MATIC sise à CHANTEPIE (33135)  
pour un montant HT de 12 568,00 € soit 15 031,33 € TTC

- **lot 14: Panneaux lumineux**

Entreprise CENTAURE SYSTEMS sise à NOEUX LES MINES (62290)  
pour un montant HT de 11 090,00 € soit 13 263,64 € TTC

Le coût des travaux pour les 11 lots déjà pourvus s'élevaient à : 278 236,31 € H.T. Soit 332 770,63 € T.T.C.

Le coût des travaux pour l'ensemble des lots s'élève désormais à 311 399,91 € H.T. soit 372 434,29 € T.T.C.

Je vous demande donc :

- de valider le classement des offres et d'attribuer les marchés suivant l'avis de la commission d'appel d'offres,
- d'habiliter le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des marchés et toutes pièces administratives nécessaires au bon déroulement de cette opération.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci David. Bon c'est important d'avoir cette délibération elle nous donne le total de l'opération quand même de cette maison de l'Office de Tourisme qui est remarquablement bien réhabilitée enfin je ne sais pas ce que vous en pensez. On a juste un petit conflit là les uns et les autres parce que certains voudraient mettre des palmiers devant et d'autres vont mettre des tamaris et je crois que ce sont les tamaris qui l'ont emporté Elisabeth à la faveur. C'est une essence plus locale et qui est très présente à la Hume et donc nous avons voté plutôt pour les tamaris. Je plaisante là-dessus mais il y a eu un débat. Moi j'attire votre attention sur la borne interactive et les panneaux lumineux. La borne interactive va permettre à n'importe qui à toute heure de se renseigner sur ce qui se passe, sur ce qui a attiré à l'activité de l'Office de Tourisme et dans la Ville. Donc vraiment on pourra avoir le même accès que si l'Office de Tourisme était ouvert. Donc ça c'est quelque chose de tout à fait remarquable. Les panneaux lumineux même chose. Quand je dis d'ailleurs sur les bornes interactives je pourrais même dire que si vous voulez un hébergement vous aurez accès à savoir s'il y a une chambre d'hôte de disponible, si ceci, si cela quels sont les restaurants. Je crois que c'est vraiment tout à fait essentiel. Sur les panneaux lumineux, c'est la même chose. On aura en permanence l'indication des événements qui se passent dans la Ville qui sont annoncés. Ça aussi je rêve d'avoir ça d'ailleurs à l'entrée de Ville mais on l'aura d'abord sur l'Office de Tourisme et j'en suis ravie, c'est tout à fait normal. Tout ça pour donc des travaux à hauteur de 300 000€ ce sera la partie modernité de par rapport à la réhabilitation traditionnelle qui a été faite de cette maison arcachonnaise qui a été totalement sauvée et réhabilitée. Pas de remarque ? Madame STOME.

**Sylviane STOME :**

Oui j'ai une question, est-ce que c'est l'enveloppe, est-ce que ça rentre dans l'enveloppe qui a été prévue au départ ou est-ce que cela déborde?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Je crois que oui ça rentre dans l'enveloppe, oui, sinon on m'aurait alerté. Et on aurait même dit que le marché était infructueux autrement. Non il n'y a pas de souci. Donc vous voilà rassurés et donc je pense que vous allez voter cette délibération comme nous et je vous en remercie. Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ? Acquisition de parcelles appartenant à la SCI Les Pavois, le rapporteur était Thomas JUSTIN il a donné procuration à Michèle BOURGOIN qui va nous rapporter cette acquisition de parcelles.

➤ **ATTRIBUTION DES LOTS 12-13 ET 14 POUR LE MARCHÉ DE REHABILITATION D'UNE MAISON ARCACHONNAISE EN OFFICE DE TOURISME**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A LA SCI LES PAVOIS  
(Lieu-dit « Station de Gujan » Port de Larros)**

**RAPPORTEUR : Michèle BOURGOIN**

La SCI LES PAVOIS a donné son accord à la Ville de Gujan-Mestras quant à l'acquisition de parcelles cadastrées section BE n°81 de 44m<sup>2</sup> et n°85 de 388m<sup>2</sup> ainsi qu'une parcelle de 11m<sup>2</sup> nouvellement cadastrée section BE n°107, pour une superficie totale de 443m<sup>2</sup>.

Ces parcelles jouxtant la maison de l'Huître au lieu-dit « Station de Gujan », l'acquisition de celles-ci en permettra l'agrandissement. Une étude de scénographie a déjà été lancée à cet effet.

Dans son avis n°2010-199V1165 du 10 avril 2010, la Brigade d'évaluations Domaniales a estimé la valeur de l'emprise de terrain à 400€/m<sup>2</sup>.

La SCI LES PAVOIS a proposé de vendre les 388m<sup>2</sup> et 11m<sup>2</sup> au prix estimé par les domaines et les 44 m<sup>2</sup> au prix de 300€/m<sup>2</sup>.

Le prix global d'acquisition de ces parcelles serait donc de 172 800 €.

Je vous invite donc:

- A accepter le principe d'une acquisition par la Ville de ces emprises de terrain pour un montant de 172 800 €,
- A autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- A confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci Michèle. Alors ça ça figurait au BP c'est 172 000€ au BP 2010, on le passe que maintenant parce qu'en fait la SCI Les Pavois a dû faire des remembrements ou je ne sais pas trop quoi à l'intérieur avant de nous vendre cette emprise. Cette emprise est extrêmement importante parce qu'elle va permettre effectivement à l'Office de Tourisme, plus exactement à la Maison de l'Huitre, de compléter utilement la présentation qui est la sienne par un extérieur. Il y aura la Maison de l'Huitre avec tout ce qu'il y a à l'intérieur et à l'extérieur vous aurez grâce à une étude qui a été déjà commandée qui est en cours de scénographie et qui a donc été lancée à cet effet. Vous allez avoir la reconstitution d'un parc, de tout un tas de choses. On va revoir, les huîtres ne sont pas dans un bâtiment, elles sont dehors et donc on va avoir un complément, je pense que ce sera vraiment

quelque chose de très bien. Vous voyez que l'on reste dans le domaine du tourisme sur ces dossiers. Pas de remarque ? Je mets au voix ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous en remercie. Acquisition par la Ville des terrains assiette du projet auprès de la société E.MMO Aquitaine. Le rapporteur est Patrick MALVAES.

➤ **ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A LA SCI LES PAVOIS (lieu-dit « station de Gujan » Port de Larros)**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**EXTENSION ZAE : ACQUISITION PAR LA VILLE DES TERRAINS ASSIETTE DU PROJET AUPRES DE LA SOCIETE E.MMO AQUITAINE**

**RAPPORTEUR: Patrick MALVAES**

Par délibération en date du 22 mars 2007, le conseil municipal a accepté le montage contractuel reposant sur une convention de portage foncier pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'extension de la ZAE sur le territoire de Gujan-Mestras.

Ce montage permet en effet une maîtrise juridique solide du foncier et porte sur les parcelles cadastrées DO n°26, n°27 et 28 appartenant auparavant à Monsieur LANTRES, sur la base d'un prix de 10 euros du m<sup>2</sup>.

Par délibération du 22 novembre 2007, le conseil municipal a approuvé la signature de la convention de portage avec la société E.MMO Aquitaine, laquelle fût signée le 11 mars 2008.

Par délibération en date du 3 mai 2010, le conseil municipal, au regard notamment de l'infructuosité des procédures de mise en concurrence pour la concession d'aménagement menées dans le cadre de la compétence COBAS en la matière mais aussi des délais d'instruction et de purge du permis d'aménager, a accepté la signature d'un avenant à cette convention de portage permettant de proroger d'un an la durée maximale d'effet dudit portage pour une échéance fixée au 11 mars 2011.

Il revient aujourd'hui à la Ville d'acquérir les terrains afférents à l'extension de la ZAE et, au plus tard le 11 mars 2011, afin de les céder à l'aménageur de manière concomitante.

Pour information, le prix d'acquisition s'élève au 30 novembre 2010 à 1 764 048,83 € et se décompose comme suit :

- Prix d'achat: 1 549 990 €
- Frais de notaire et taxes: 29 029,92 €
- Intérêts 2008: 74 173,32 €
- Intérêts 2009: 42 802,78 €
- Intérêts 2010 arrêtés au 30/09/10: 28 201,25 €
- Frais administratifs: 7 500 €
- Provisions taxes foncières et divers: 2008-2009-2010: 800 €
- TVA: 31 551,56 €

Ce prix devra évidemment être actualisé à la date de signature de l'acte authentique d'acquisition par la Ville.

Dès lors, conformément aux dispositions précisées par la convention de portage foncier et son avenant, il convient :

- d'accepter le principe d'acquisition par la Ville des terrains portés par la Société E.MMO Aquitaine dans le cadre de l'extension de la ZAE conformément aux conditions financières fixées par convention de portage et avenant ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir ;
- A confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci Patrick. Bon, donc là nous allons acquérir les terrains LANTRES au prix qui avait été prévu au départ, 10€ au m<sup>2</sup>, il y aura bien sûr tous les frais que le porteur a eus, frais d'intérêts, frais de notaire, frais administratifs. Nous acquérons et le même jour nous allons vendre. Je vais d'abord vous proposer de voter cette délibération. Ensuite je redonnerais la parole à Patrick pour qu'il rapporte la cession. Sur l'acquisition j'enregistre votre vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? L'acquisition est à l'unanimité. Je vous en remercie. Patrick à toi sur la cession.

➤ **EXTENSION ZAE: ACQUISITION PAR LA VILLE DES TERRAINS ASSIETTE DU PROJET AUPRES DE LA SOCIETE E.MMO AQUITAINE**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**EXTENSION ZAE : CESSION PAR LA VILLE DES TERRAINS ASSIETTE DU PROJET AUPRES DE LA SOCIETE FRANCE LITTORAL DEVELOPPEMENT**

**RAPPORTEUR: Patrick MALVAES**

Par délibération du 22 novembre 2007, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de portage avec la société E.MMO Aquitaine, laquelle fût signée le 11 mars 2008, concernant les terrains constituant l'assiette de l'extension de la ZAE de Gujan-Mestras.

Par délibération en date du 3 mai 2010, le conseil municipal, a accepté la signature d'un avenant à cette convention de portage permettant à la Ville, après acquisition auprès du porteur, de rétrocéder directement les terrains concernés par cette extension à l'aménageur retenu par la COBAS dans le cadre de ses compétences en l'espèce.

En outre, par délibération en date du 29 mars 2010, la COBAS a accepté de déroger à la convention de transfert de terrains signée entre la Ville et la COBAS en date du 21 décembre 2007, en permettant une cession directe entre la Ville et l'aménageur, afin de simplifier les modalités de mise à disposition des terrains au bénéfice de ce dernier.

Conformément aux dispositions issues de la convention tripartite d'aménagement de la ZAE de Gujan-Mestras ainsi que de la promesse de vente signées en date du 3 mai 2010, il revient à la Ville

de Gujan-Mestras de céder les terrains assiette du projet portant extension de la ZAE du Nay au bénéfice de ladite Société pour un montant s'élevant à 2324985 € (deux millions trois cent vingt quatre mille et neuf cent quatre vingt cinq euros hors taxe).

Il convient donc :

- d'accepter le principe de cession par la Ville au bénéfice de la Société FRANCE LITTORAL DEVELOPPEMENT des terrains portant extension de la ZAE du Nay conformément aux conditions fixées par convention tripartite d'aménagement et par promesse de vente comme exposées ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir ;
- A confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Société FRANCE LITTORAL DEVELOPPEMENT.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Mes chers collègues, d'abord je voudrais remercier Patrick MALVAES du soin qu'il a apporté à cette opération qui n'a pas été facile. Tout comme notre Directeur Général des Services, parce que ça fait un moment que l'on est sur ce dossier. Ça a été compliqué. Notamment on a traîné beaucoup de mon point de vue. On avait du mal à obtenir l'autorisation de défrichement qui est vraiment une pièce technique qui n'avait rien à voir avec nous. Cette autorisation de défrichement elle est datée du 2 décembre elle nous est parvenue très récemment ce qui nous a permis de délivrer le permis d'aménager qui a été délivré vendredi dernier, le 17 décembre. Donc on n'a pas perdu non plus de temps avec Patrick. Nous avons siégé dans un comité de pilotage et nous avons déjà reçu des porteurs, des artisans notamment parce que vous savez que dans cette opération il y aura trois villages. Et notamment un village d'artisans de Gujan parce que notre volonté était que ces artisans puissent trouver des installations convenables, confortables, comme ils le souhaitent. C'est surtout des artisans qui sont chez eux et qui travaillent dans des conditions un peu difficiles. On a obtenu qu'ils aient un prix d'appel extraordinaire parce qu'ils auront un prix qui sera de 45€ le m<sup>2</sup> dans cette opération là ce qui est tout à fait remarquable. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'autres exemples sur le coin de terrains vendu à 45€ le m<sup>2</sup>. Donc d'ailleurs, nous avons beaucoup avancé on peut dire que ce village des artisans, Patrick, qu'il est aujourd'hui à plus de 70%, il est pourvu ?

**Patrick MALVAES :**

Il est opté pratiquement en quasi totalité

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Les deux autres villages ne le sont pas encore parce qu'il fallait bien attendre d'avoir le permis d'aménager pour lancer une commercialisation.

**Patrick MALVAES :**

Tant que l'on avait pas le défrichement qui était acquis on ne pouvait pas lancer le permis d'aménager donc on ne pouvait pas commercialiser. Donc là on vient de le faire cette semaine, donc la suite devrait logiquement venir. C'est d'autant plus intéressant, que je ne sais pas si vous avez remarqué, le tour de passe passe quand même, on a acquis un terrain que l'on a revendu 600 000€ de plus.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

On va le voir dans la décision modificative numéro 6, Patrick.

**Patrick MALVAES :**

Ce qui explique quand même quelque chose qui est suffisamment rare pour être mentionné. On a été très vigilant là-dessus et on s'est substitué à la COBAS, au milieu on s'est faufilé et on a réussi à faire cette opération. La deuxième chose c'est que la pré-commercialisation auprès des artisans, donc des locaux a été menée rapidement, à un prix très intéressant, non loin de la fibre optique d'ailleurs.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oui c'est vrai.

**Patrick MALVAES :**

Ils sont aussi concernés par la chose et maintenant les premiers permis de construire devraient intervenir en début d'année prochaine, donc cela va très vite..

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Et pour vous donner la totalité des informations, j'ai demandé aussi à Patrick de faire en sorte que la première partie, parce que là on est sur une extension de 15 ha mais les premiers 15 ha, la première partie de la zone, il faut absolument que l'on arrive à la réhabiliter notamment dans l'image qu'elle donne de l'A660 et donc franchement cette arrivée sur Gujan-Mestras avec ces caravanes. Je trouve cela totalement insupportable et donc on est aussi sur ce dossier de requalification de cette entrée de Gujan, de cette Zone d'Activités Economiques. Donc peut-être on ne parlera plus qu'il s'agit de la Zone du Nay parce que nous avons découvert il y a un petit bout de temps déjà, on a découvert d'où cela venait cette Zone du Nay en fait c'était un zonage du plan local, enfin du POS de l'époque. C'était une zone qui s'appelait NAY et c'est devenu l'espace économique du Nay. C'est pas très joli avec Patrick on a quelques idées et on vous proposera après une large consultation quelque chose de plus dynamique à la hauteur de ambitions de Gujan-Mestras. A la faveur des ces remarques je mets cette délibération aux voix mais comme l'a dit Patrick c'est une excellente opération financière. Oui.

**Sylviane STOME :**

Sur les 15 ha, c'est 15 ha de déboisement ou c'était déjà déboisé ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Il y a beaucoup de choses qui sont déboisées Nicolas toi qui va plus sur le terrain que moi, il y en aura un peu de déboisé ?

**Nicolas SCHIRR-BONNANS :**

7,5 ha de mesure de compensation, de reboisement ailleurs.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Voilà, premier élément de réponse. Il y a la craste, le fossé.

**Patrick MALVAES :**

Il y a la craste centrale.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Il ne faut pas se cacher, il y aura quand même quelques arbres qui seront, on me dit 4 mètres conservés en périphérie des lots. Mais bon il y aura des arbres qui seront marqués, il y a une compensation qui a été déjà prévue et qui a été nécessaire pour obtenir l'autorisation de défrichage. Et donc nous, on va continuer, on n'a pas besoin de ça d'ailleurs pour faire du reboisement. Elisabeth, il y a du reboisement qui se fait sur la Ville. Je dois vous dire d'ailleurs que je suis un peu agacée parce que la semaine dernière on a fait pas mal de reboisement. Je vais donner juste un secteur, le golf par exemple, et on s'est fait voler pas mal d'arbres y compris aussi sur des ronds-point. On s'est fait voler quelques éléments de reboisement que l'on avait fait la semaine dernière, on est allé porter plainte aujourd'hui. C'est quand même vraiment très désagréable.

**Sylviane STOME :**

Je reconnais.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

C'est vraiment désespérant. A la faveur de ces remarques je peux mettre aux voix ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté à l'unanimité. C'est une très belle délibération. Je vous en remercie. Complexe hôtelier résiliation partielle anticipée du bail à construction Bâton rouge et cession au bénéfice de la société B&B hôtels. Je vais rapporter cette délibération.

➤ **EXTENSION ZAE: CESSIION PAR LA VILLE DES TERRAINS ASSIETTE DU PROJET AUPRES DE LA SOCIETE FRANCE LITTORAL DEVELOPPEMENT**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**COMPLEXE HOTELIER : RESILIATION PARTIELLE ANTICIPEE  
DU BAIL A CONSTRUCTION BATON ROUGE  
ET CESSIION AU BENEFICE DE LA SOCIETE B&B HOTELS**

**RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX**

Par délibération du 27 juin 2001, le conseil municipal a approuvé la signature d'un bail à construction avec la société SOCODEM, lequel fût signé le 29 octobre 2002, pour la création d'un complexe ludique et hôtelier dénommé Lotissement "Bâton Rouge".

Dans le cadre du permis de lotir afférent, 5 lots ont été prévus afin d'accueillir diverses activités telles que bowling, hôtels et salle de spectacle notamment.

A ce jour, le Groupe B&B Hôtels est particulièrement intéressé par ce site et souhaite ériger un hôtel 2 étoiles comprenant 77 chambres. Ce groupe présente toutes les garanties d'expérience, de sérieux et de qualité nécessaires à la poursuite de la dynamisation et de la mise en valeur du site sur lequel il souhaite s'implanter.

Or, après de multiples contacts opérés par le preneur à bail et la Ville, il s'avère que les investisseurs précités ne souhaitent s'engager qu'à condition de maîtriser parfaitement le foncier, à savoir, en être pleinement propriétaire. Néanmoins, les dispositions juridiques induites par le bail à construction conclu avec la Société SOCODEM ne permettent pas cette maîtrise dans la mesure où le preneur, quand bien même il peut les céder, ne dispose que de droits à construire sur une durée déterminée.

Dès lors, afin de poursuivre l'objectif initial de ce lotissement et d'offrir les garanties nécessaires aux investisseurs évoqués, la Société SOCODEM va procéder à la cession de son droit au bail portant sur le lot n°4 au bénéfice du groupe B&B Hotels.

Ensuite, il reviendra à la Ville, dans un second temps, de céder ladite parcelle à la société B&B Hôtels puis, in fine et de manière concomitante, de résilier à l'amiable le bail conclu avec le groupe B&B Hotels. Cette résiliation amiable sera à la charge dudit groupe et n'aura aucun impact sur l'intégralité des autres clauses du bail initial conclu entre la Ville et la Société SOCODEM si ce n'est de dégager la Société SOCODEM de toute obligation solidaire issue du bail à construction quant à ce lot n°4. En effet, cette résiliation amiable permettra d'extraire définitivement du périmètre du bail à construction Bâton Rouge, le lot n°4 d'une superficie de 4621 m<sup>2</sup>.

Dans son avis n° 2010-199V3502 du 15 novembre 2010, la Brigade d'Evaluations Domaniales a estimé la cession dudit lot au bénéfice du groupe B&B Hotels à 231 050 € HT soit 50 € HT du m<sup>2</sup>.

Il convient donc :

- de confirmer que la Ville est informée de la cession partielle de droit au bail entre la Société SOCODEM et le groupe B&B Hotels portant sur le lot n°4, cession partielle qui interviendra par acte à recevoir par Maître Navarri, Notaire de la société SOCODEM ;
- d'accepter le principe de cession par la Ville, au bénéfice de la Société B&B Hôtels ou toute personne morale qu'elle se substituerait, du lot n° 4 précité d'une superficie de 4621 m<sup>2</sup>, pour un montant de 231 050 € HT pour la réalisation d'un hôtel 2 étoiles ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir ;
- de confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir ;
- de mettre à la charge de la Société B&B Hôtels tous frais inhérents à cette cession ;
- d'accepter le principe d'une résiliation amiable, sans indemnité de part et d'autre, du bail à construction entre la Ville et le groupe B&B Hotels, ou toute personne morale qu'il se substituerait ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir ;
- de confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir ;
- de mettre à la charge du preneur tous frais inhérents à cette résiliation amiable ;

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Alors deux trois mots quand même d'explication. D'abord pour rester dans le domaine du tourisme; le problème de Gujan-Mestras aujourd'hui c'est son déficit en hébergement. Il est clair que nous avons un déficit très fort, nous accueillons cette année 400 000 personnes dans les parcs d'attractions, ce qui est colossal. Quand je dis accueillir c'est des entrées payantes. N'est-ce pas, je ne parle pas du nombre de gens qui est venu se promener, qui est venu se balader au Lac de la

Magdeleine. Je parle d'entrées payantes dans les parcs donc c'est tout à fait exceptionnel. Et donc aujourd'hui ce sont des gens qui viennent dans les parcs et qui après vont ailleurs. Nous n'avons pas aujourd'hui un hébergement satisfaisant à la hauteur de cette ambition touristique. Donc cette opération d'hôtel se situe dans ce cadre là et en plus comme la délibération le rappelle il était prévu depuis le début. Quand on a parlé au départ de l'opération Casino il y avait cette opération de lotissement qui devait se faire à côté et qui comprenait le bowling qui est aujourd'hui là. L'hôtel, vous voyez comme les dossiers sont longs et combien cela met de temps. Et la salle de spectacles. Donc aujourd'hui on est là sur l'hôtel, sur la salle de spectacles on en parle pas encore. Sur l'hôtel moi j'ai tout fait, tout essayé pour avoir un hôtel 3 étoiles, je n'ai pas réussi et il est clair, je suis arrivée à la conclusion que, évidente, que de toute façon il fallait d'abord démarrer par un hôtel 2 étoiles avant d'aller vers un hôtel 3 étoiles. Et puis un hôtel 2 étoiles, je voudrais dire ici très clairement que c'est une vraie demande de nos administrés. Quand vous avez du monde chez vous, que vous avez une manifestation familiale. Quand il y a les associations, Rolland BROUSTAUD me disait combien il était demandeur pour les trois pistes, le Cross n'en parlons pas avec nos espagnols quand ils viennent. On est quand même demandeur d'une hôtellerie qui soit effectivement plutôt de 2 étoiles d'autant plus que le groupe B&B est un groupe qui se positionne avec un positionnement très familial, avec un agencement de chambres qui est tout à fait particulier, avec un accueil familial. Par exemple je dis ça devant, sous le contrôle de Patrick MALVAES qui connaît ça bien mieux que moi, ils ont des chambres qui accueillent 4 personnes en même temps. On peut avoir le père, la mère et deux enfants ou je ne sais qui. Et donc c'est tout à fait un positionnement, pas pour toutes les chambres. Mais il y a cet accueil qui est une vraie demande. Ce sont des chambres en coût qui se situe dans une fourchette de 50€ à 60€ la chambre. Donc ça aussi c'est une indication qui a son importance. Ce sont des chambres quand même avec une prestation de 2 étoiles que je dirais plus. Il se trouve que votre Sénateur est à l'hôtel, deux soirs par semaine à Paris, c'est vrai que je vais quelques fois plutôt dans un 3 étoiles que dans un 2 étoiles. Mais je suis très sensible à un certain nombre de choses, comme beaucoup aujourd'hui, on sait qu'il y a une couette et non pas des couvertures, au fait d'avoir un écran plat, du wifi. Tout ça est dans cet équipement, c'est quand même un équipement qui me paraît rapport qualité / prix. Reste un point qui peut faire débat, qui est le, de mon point de vue qui est l'intégration dans le site d'un bâtiment de 177 chambres et donc nous serons extrêmement attentifs à la demande de permis de construire qui va être déposée dans les jours qui viennent et à l'instruction de ce permis. Il faut bien évidemment que ce soit quelque chose de parfait, quelque chose qui réponde au souhait des uns et des autres, de respecter bien évidemment non seulement nos règles mais d'aller au delà. Nous avons été quelques-uns à dire que nous souhaitions notamment que le bâtiment, Elisabeth, soit un bâtiment HQE et nous l'avons exprimé à l'investisseur. Voilà nous sommes sur cette ligne, d'être exigeant. Aujourd'hui pour qu'un hôtel vienne s'installer là encore Patrick MALVAES pourrait le dire beaucoup mieux que moi, il n'y a pas un hôtel qui viendra s'installer, 2,3 étoiles ou autres sur un bail à construction en étant locataire. Il faut évidemment qu'il soit propriétaire. Donc ce que l'on vous propose aujourd'hui c'est d'accepter d'abord d'être informé de la cession que va faire Socodem à B&B mais ça je dirais que c'est automatique, c'est le bail à construction, relisez tous les baux à construction on ne peut même pas s'y opposer. Simplement ce qui est de notre responsabilité c'est de savoir aujourd'hui si nous acceptons de vendre ce terrain. Il est en évaluation des domaines, moi je ne vois pas d'objection. Bien évidemment la vente ne se fera que s'ils ont le permis et encore une fois le permis de construire est l'élément clé de cette opération qui doit donner toute satisfaction. Moi je serais la première à être extrêmement vigilante à ce que ce permis soit donné dans les meilleures conditions et ne soit pas automatique, c'est l'entrée de ville, et fasse l'objet d'une réflexion ensemble. Voilà les éléments que je pouvais compléter par rapport à la délibération. Alors B&B, je dois vous dire que la première fois que je l'ai reçu, je ne peux pas dire que je l'ai mis dehors, je leur ai dit que je voulais surtout pas d'un hôtel comme je connaissais des B&B, d'entrée de ville, dans les zones d'activités. Ce n'est pas du tout ce qu'ils vont nous proposer. Et s'ils sont venus jusqu'à nous c'est parce qu'ils sont venus via le Casino et le Casino non plus sera très attentif le premier parce que l'hôtel qui sera installé là ne soit pas un hôtel horrible, de bas de gamme, qui cache tout, bowling, le Casino. C'est eux même qui sont demandeurs d'un établissement hôtelier à côté d'eux mais il seront les premiers exigeants et effectivement rien à voir avec les B&B

que l'on connaît qui sont des B&B comment dire, qui sont des coursives. Pas du tout ça. Ce sera plutôt des B&B comme ils ont, ils nous ont cités plusieurs opérations, notamment il y en a une à Marseille en cours d'inauguration et qui est en plein centre de Marseille, qui n'a rien à voir. Ils sont sur une nouvelle promotion de leur B&B et de changer un petit peu, je ne veux pas dire de gamme puisque cela reste un hôtel 2 étoiles, mais plus de se situer dans une nouvelle prestation qui est offerte. Voilà, moi ce sont des arguments qui m'ont convaincue et je pense encore une fois que pour notre dimension, notre ouverture sur l'extérieur, nous avons besoin de ça, mais également dans la vie de notre Ville, pour nos habitants, vous avez une communion, vous avez un mariage. Aujourd'hui ce n'est pas si facile que ça d'accueillir dans des conditions comme ça de confort, qu'il va y avoir avec un prix de chambre qui est tout à fait raisonnable entre 50€ et 60€. Ce sera bien aussi pour nos sportifs, pour les stages que nous avons à faire. C'est dans cet état d'esprit que je vous demande de me dire votre point de vue sur ce dossier. Alors qui veut prendre la parole, Madame STOME.

**Sylviane STOME :**

Oui, c'est un superbe cadeau que l'on avait fait à la Socodem maintenant elle va tirer les épingles du jeu et on a décidé de ne pas voter cette délibération. On va s'abstenir puisque ça c'est une affaire de la Socodem qui gagne beaucoup d'argent sur notre dos.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Moi je ne partage pas votre avis Madame STOME, pour la raison suivante. C'est qu'effectivement le groupe B&B va au travers de la cession du droit au bail qui va lui être fait, va verser une somme qui va être de l'ordre si mes informations sont bonnes, ce n'est pas notre problème mais c'est de l'ordre de 150 000€ à peu près, maximum j'allais dire. Cela correspond aux travaux qui ont été faits de réseau, de routes, d'assainissement, l'eau. Vous ne pouvez pas avoir un hôtel qui arrive, qui s'installe là, ce qu'a fait bâton rouge, ce n'est pas le Casino, c'est bâton rouge, mais vous avez fait le raccourci par rapport aux dirigeants qui sont communs et bâton rouge a eu ces terrains à bail construction et convenez avec moi qu'ils ont fait des travaux, ils ont aménagé et ça a un coût, ils ont fait une route. Dernièrement quand il a fallu faire le petit bout de route pour aller jusqu'au bowling, ils se sont fait un peu tirer l'oreille parce que ça a coûté cher. Alors il y a la route parce que les pompiers avaient exigé que ceci, que cela. Donc ils ont fait les travaux d'assainissement. Ils ont fait les travaux d'amener de l'eau, de l'électricité et ce qu'ils vont se faire payer et d'après eux, ils n'ont pas de gain particulier et ce n'est pas ce qu'ils cherchent. Eux ils cherchent à ce qu'il y ait un hôtel à côté d'eux. Et d'autant plus que cet hôtel n'a pas de restauration, c'est un hôtel aussi, j'ai oublié de le préciser tout à l'heure, qu'avec petit déjeuner. Donc eux comme ils ont un restaurant à côté, il y a le restaurant de la Féria. Ils ont trouvé que c'était aussi une bonne solution. Enfin ce que je n'ai pas dit c'est un groupe aussi d'hôtels qui gagne de l'argent aujourd'hui. C'est un groupe qui gagne de l'argent. C'est un groupe qui présente aussi beaucoup d'intérêt parce que c'est lui qui fait les investissements et c'est pas des franchises. C'est lui qui fait les investissements et ensuite il fait gérer par un mandataire, un gérant mandataire. Donc voilà il y a plein d'éléments, non je ne crois pas qu'on fasse un cadeau ou que ce soit le cadeau. Franchement aujourd'hui, il n'y a pas eu de cadeau au niveau de la Socodem, il y a eu au contraire beaucoup de difficultés pour trouver cet hôtelier susceptible de venir et ça n'a pas été simple, on les a tous contactés, on les a tous vus. Moi la première et c'était très difficile de faire venir les investisseurs, croyez moi. Donc là ils n'ont pas cherché à faire de l'argent. Ils vendent les travaux qu'ils ont fait d'équipements du terrain. Et nous, nous allons vendre le terrain au prix où c'est à 50€ le m<sup>2</sup>. Je crois que ce n'est pas une mauvaise opération pour la Ville. Si c'était resté en bail on n'aurait jamais eu ça, si en le vendant on va quand même récupérer 231 000€ HT ce qui n'est pas quand même une mauvaise opération pour la Ville en ce qui nous concerne. Mais bon on a un désaccord là dessus je pense qu'il ne faut pas le dramatiser. Pas d'autre remarque de ce côté. Est-ce qu'il y a d'autres, Michel FOUQUET.

**Michel FOUQUET :**

Oui, je m'abstiendrai également mais pas du tout pour les mêmes raisons. Je suis assez sceptique et reste vigilant vis-à-vis de l'aptitude de l'hôtel à assurer une bonne intégration, à suivre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Bon Michel, c'est très bien parce que cela va nous obliger à avoir encore plus d'attention et de sérieux sur ce dossier. C'est un endroit qui est important, encore une fois c'est un endroit vitrine de notre Ville. J'ai peut-être un peu plus d'éléments que vous pour avoir rencontré l'architecte, avoir rencontré un certain nombre de personnes et donc peut-être que si vous me voyez plus optimiste et moins inquiète sur cette intégration c'est parce que ce sera une volonté commune de l'investisseur. En tout cas je m'attacherai à ce que ça le soit. A la faveur de ces remarques, j'enregistre donc les 3 oppositions puisque vous avez une procuration, pardon 3 abstentions, pardonnez-moi, vous ne votez pas contre, 3 abstentions, 4 vous avez un pouvoir donc j'enregistre 4 abstentions sur ce dossier. Tout le monde est d'accord pour voter ce dossier. Je vous en remercie. Vous verrez vous ne le regretterez pas. Je vais rapporter ensuite et oui on a beaucoup de délibérations importantes ce soir la modification de tracé de la voie d'accès au pôle de santé.

➤ **COMPLEXE HOTELIER : RESILIATION PARTIELLE ANTICIPEE DU BAIL A CONSTRUCTION BATON ROUGE ET CESSION AU BENEFICE DE LA SOCIETE B&B HOTELS**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (Michel FOUQUET, Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)

**MODIFICATION DU TRACE DE LA VOIE D'ACCES AU POLE DE SANTE**

**RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX**

Le permis de construire du Pôle de santé, Projet d'Intérêt Général, a été délivré le 17 juin dernier par le Maire de La Teste de Buch. Ce permis a depuis fait l'objet d'un recours gracieux, puis d'un recours contentieux de la part de l'association de défense de l'environnement « Bassin d'Arcachon Ecologie ».

Parmi les griefs faits au permis de construire figure, pour cette association, la rupture du corridor écologique que peut constituer la création d'un franchissement supplémentaire du Canal des Landes pour accéder au futur équipement de santé. Pour mémoire, cette même association avait fait la même remarque lors de l'enquête publique relative à la révision n°1 du P.L.U. De Gujan-Mestras, dont l'objet était précisément de créer un accès direct au pôle de santé depuis la RD 652. Pour autant, l'association n'avait pas contesté le P.L.U. de Gujan-Mestras, la commission départementale des sites ayant par ailleurs émis un avis favorable au projet.

Des discussions ont eu lieu, depuis le dépôt de ce recours administratif, entre le maître d'ouvrage du Pôle de Santé, le Groupement de Coopération Sanitaire, et l'association B.A.E., le tout sous l'égide du Sous-Préfet. La Cobas et les collectivités territoriales intéressées par le projet ont également été consultées.

Il ressort de ces discussions que BAE a accepté de revenir sur son recours contentieux, à la condition notamment qu'une solution d'accès moins dommageable pour l'environnement et utilisant la contre-allée sud de la RN 250 pour raccorder le Pôle de santé à la RD 652 soit arrêtée. Les services de l'Etat acceptent ce nouveau tracé. La ville de Gujan-Mestras n'y voit que des avantages puisque c'est le tracé qu'elle avait initialement proposé.

Sur cette base, le nouveau tracé « Nord » dont le branchement sera toujours effectué sur le giratoire implanté sur la RD 652, cheminera en direction de la contre-allée Sud de la RN 250, en franchissant la craste Baneyre, avant d'utiliser le cheminement de la contre-allée pour franchir le Canal des Forges et le Canal des Landes, afin d'accéder au Pôle de Santé. La Cobas aura à sa charge la réalisation des études préalables de définition de la voie et des ouvrages de franchissement.

L'emplacement réservé n°100, qui avait servi de base à la révision n°1 du PLU, n'ayant plus d'utilité, il sera supprimé à l'occasion d'une future procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

En conséquence, je vous demande :

- d'acter le nouveau tracé.
- de m'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de la modification de ce tracé.

➤ **MODIFICATION DU TRACE DE LA VOIE D'ACCES AU POLE DE SANTE**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Donc ce que je crois que l'on peut retenir c'est que nous nous avons proposé ça. C'est vrai que le tracé qui va être choisi maintenant est un tracé qui est moins dommageable, je parle sous le contrôle d'Elisabeth, pour l'écologie, pour l'environnement, il est moins dommageable puisqu'il y a déjà un franchissement. Donc c'est quelque chose qui est beaucoup plus acceptable de ce point de vue. Nous l'avions proposé et c'est l'Etat qui ne souhaitait pas que et notamment la DDE, que ce tracé ait lieu. Donc nous, nous sommes revenus là-dessus, nous avons sans aucun problème essayé de convaincre et je suis ravie que pour ce nouveau tracé il y ait eu un accord qui ait permis de retirer le recours. Deuxième point nous avons obtenu de la COBAS, qui est quand même très important, que les études soient prises en charge, non seulement financièrement mais aussi en tant que réalisation de cette étude parce que toute la vocation de ce protocole c'est quand même que cela se fait sur des travaux nouveaux, routes et franchissement, et il s'agit que ces travaux se fassent en bonne intelligence et correspondent au souhait préconisé par BAE. Moi j'ai souhaité que la Ville ne soit pas toute seule là-dessus et que ce soit pris en charge par la COBAS, ce qui me paraissait quand même bien meilleur. Tu voulais dire quelque chose.

**Nicolas SCHIRR-BONNANS :**

Projet d'Intérêt Général et pas programme.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Il y a également une autre coquille que l'on me demande de signaler. Dans la première ligne il a été mis « le permis de construire du pôle de santé Programme d'Intérêt Général », c'est Projet d'Intérêt Général, le vrai c'est PIJ effectivement et le vrai mot c'est Projet, je ne l'avais pas vu en le lisant. Voilà, je pense que c'est très important ce qui s'est passé là. Il y a eu une bonne négociation je le dis comme je le pense, Elisabeth, tout le monde y a apporté sa pierre à l'édifice, ça été une bonne négociation. Je pense que l'on peut être fier de ce compromis auquel on est arrivé et je pense que voilà c'est un peu exemplaire ce qui s'est passé parce que l'on ne pouvait pas non plus partir dans des délais de recours qui aurait remis en cause la construction, la réalisation de cet hôpital qui bénéficie en plus de subvention dans le cadre d'hôpital 2012. Tout aurait pu être absolument

chaotique et catastrophique. C'était quand même très sérieux. Est-ce que Elisabeth tu veux rajouter quelque chose ?

**Elisabeth REZER-SANDILLON :**

Oui moi je suis hyper satisfaite de cet accord et surtout parce que cela montre que quand il y a de la concertation, quand chacun se met autour d'une table on réussit finalement, non pas à être en opposition, mais à avoir la fois ce qu'il faut pour les humains. Cet hôpital est, je pense, important mais aussi à préserver l'environnement et à préserver, là c'était un passage pour la faune qui était vraiment beau, qui était important pour la faune et donc finalement on se rend compte que l'on peut avoir les deux. Ça c'est quelque chose de très positif.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Très bien. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce dossier ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous passons au contrat de mobilier urbain. La délibération a été remise sur table après la Commission d'Appel d'Offres de la semaine dernière et le rapporteur était Jacques CHAUVET sera avantageusement, je vais dire, parce qu'il n'est pas là, remplacé par Dédé MOUSTIE.

**CONTRAT DE MOBILIER URBAIN :  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

**RAPPORTEUR : Jacques CHAUVET**

Suite à l'expiration des différents contrats existants relatifs à l'exploitation des mobiliers urbains (planimètres et abris voyageurs) ainsi que pour répondre à l'objectif d'une harmonisation des dispositifs et des matériels installés sur notre territoire, il est apparu nécessaire de travailler au lancement d'un marché unique visant à doter la Ville de Gujan-Mestras des équipements d'aménagement urbain dont elle a besoin pour ses administrés et pour les usagers des transports en commun.

Les besoins ainsi recensés portent sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et le nettoyage réguliers de 26 abris voyageurs destinés aux usagers des transports publics et 25 panneaux d'affichage et d'information neufs, implantés sur le territoire de la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Pour les besoins de l'exploitation par un opérateur économique tiers et dans l'objectif d'un renouvellement régulier des matériels mis à disposition de la Ville, la durée du contrat a été fixée à 7 ans.

Il est important de noter que ce type de contrat n'est pas un marché public ordinaire dans la mesure où le contrat à conclure, qui sera mis en concurrence de manière classique, ne fera néanmoins pas l'objet au cours de son exécution d'un quelconque paiement de la part de la Ville. En effet, il est considéré que les titulaires de ces contrats, qui ont par principe la charge de la mise à disposition, l'entretien et la maintenance des mobiliers, sont rémunérés par les recettes tirées de l'exploitation commerciale des faces « publicitaires » desdits mobiliers.

Aux termes de l'élaboration du cahier des charges de la consultation, le 16 août 2010 une procédure d'appel d'offres européen a été lancée par la publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (J.O.U.E.) et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (B.O.A.M.P.) d'un avis d'appel public à la concurrence.

Cette annonce a été complétée par une information sur le site de la Ville et par la mise à disposition du Dossier de Consultation des Entreprises sur la plateforme de dématérialisation de la Ville, également utilisée pour permettre aux candidats de déposer une offre dématérialisée.

La date limite de remise des offres a été fixée au 30 Septembre 2010 à 17 heures.

**5 plis** ont été réceptionnés. Ils ont été analysés conjointement par la Direction Générale des Services, le Service Achats-Marchés, le Service Développement Durable et le Service Communication.

L'analyse a été conduite sur la base des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre, pondéré à 70 %
- Performance financière de l'offre, pondéré à 10%
- Délai d'installation, pondéré à 10%
- Performance environnementale de l'offre, pondéré à 10%

Ainsi le rapport d'analyse a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) le 15 décembre 2010.

La Commission a décidé de valider le classement des offres et de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société :

#### **CLEAR CHANNEL FRANCE S.A.S.**

aux conditions suivantes : Versement d'une redevance annuelle d'exploitation au profit de la Ville de 9 150,00 € HT soit 10 943,40 € TTC et installation des mobiliers en 30 jours ouvrés à compter de la notification.

A la lumière de ces éléments et afin de clore la procédure, je vous demande donc :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des marchés et toutes pièces administratives nécessaires au bon déroulement de cette opération

#### **Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci André. C'est une délibération importante. Inutile de vous dire que l'on avait deux contrats des abris bus et des sucettes sur notre Ville qui étaient expirés depuis un moment et puis un autre qui a expiré il n'y a pas si longtemps que ça. Donc là on est reparti sur une consultation sur la totalité du territoire de notre ville et on va avoir un mobilier urbain qui sera moderne. Je pense que le choix qu'a fait la Commission d'Appel d'Offres est le bon. D'ailleurs c'est l'occasion pour moi de les féliciter de leur travail puisque c'est beaucoup de boulot de regarder tout ça tout comme notre service achat-marché qui fait un travail tout à fait remarquable. Donc voilà je pense qu'on va avoir quelque chose de formidable et la cerise sur le gâteau c'est que dans leur proposition il y a le versement d'une redevance d'exploitation au profit de la Ville par rapport à l'occupation du domaine public. Donc ce n'est pas si mal on devrait avoir tout ça, on va dire qu'au mois de mars tout devrait être installé à peu près. Même avant. Disons au mois de mars, moi je préfère me dire au mois de mars on devrait avoir ce mobilier, ce qui complètera remarquablement déjà les efforts d'aménagement urbain que nous avons fait dans notre Ville. Je mets aux voix s'il n'y a pas de demande de parole sur ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté à l'unanimité. Nous avons ensuite des pertes irrécouvrables malheureusement sur l'exercice 2010, le rapporteur était Richard

HISS qui a donné procuration à Pierre ESPILONDO. Alors cher Pierre il ne faudra peut-être pas nous donner tout le détail des titres, ce n'est peut-être pas utile, tu vas nous donner le montant et ce sera très bien. Je te donne la parole.

➤ **CONTRAT DE MOBILIER URBAIN : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES – EXERCICE 2010**

**RAPPORTEUR : Pierre ESPILONDO**

Au cours des exercices 2006, 2007, 2008 et 2009, le recouvrement de certains produits communaux n'a pas pu être obtenu par les services du Trésor pour des motifs divers mentionnés dans l'état transmis par la Trésorerie d'Arcachon, notamment, combinaison infructueuse d'actes, poursuites sans effets, procès verbaux de perquisition et demandes de renseignements négatives...

Le Trésorier nous demande aujourd'hui d'admettre en non valeur ces titres de recettes pour un montant total de 2 045,80 €, récapitulés ci-après et qui concernent principalement des nettoyages de fossés et des prestations de cantine, de garderie, de centre de loisirs sans hébergement.

<b>DATES ETATS PERCEPTION</b>	<b>REFERENCES</b>	<b>MONTANTS EN EUROS</b>
26/10/10	Titre 1438 de 2006	24,75 €
26/10/10	Titre 913 de 2006	30,00 €
26/10/10	Titre 1022 de 2006	24,00 €
26/10/10	Titre 1406 de 2006	8,25 €
26/10/10	Titre 85 de 2007	35,35 €
26/10/10	Titre 269 de 2007	30,85 €
26/10/10	Titre 342 de 2007	32,86 €
26/10/10	Titre 604 de 2007	22,80 €
26/10/10	Titre 757 de 2007	17,60 €
26/10/10	Titre 101 de 2007	34,35 €
26/10/10	Titre 254 de 2007	27,48 €
26/10/10	Titre 318 de 2007	31,50 €
26/10/10	Titre 534 de 2007	15,75 €
26/10/10	Titre 950 de 2007	31,50 €
26/10/10	Titre 1150 de 2007	11,30 €
26/10/10	Titre 941 de 2007	2,76 €
26/10/10	Titre 1136 de 2007	27,00 €
26/10/10	Titre 583 de 2007	21,00 €
26/10/10	Titre 739 de 2007	18,00 €
26/10/10	Titre 929 de 2007	21,00 €

<b>DATES ETATS PERCEPTION</b>	<b>REFERENCES</b>	<b>MONTANTS EN EUROS</b>
26/10/10	Titre 1124 de 2007	25,50 €
26/10/10	Titre 1357 de 2007	28,50 €
26/10/10	Titre 1715 de 2007	19,50 €
26/10/10	Titre 558 de 2008	98,05 €
26/10/10	Titre 962 de 2008	29,25 €
26/10/10	Titre 672 de 2008	18,00 €
26/10/10	Titre 802 de 2008	20,80 €
26/10/10	Titre 935 de 2008	32,17 €
26/10/10	Titre 997 de 2008	27,05 €
26/10/10	Titre 1334 de 2008	25,30 €
26/10/10	Titre 673 de 2008	16,03 €
26/10/10	Titre 967 de 2008	32,06 €
26/10/10	Titre 1338 de 2008	25,50 €
26/10/10	Titre 767 de 2008	15,00 €
26/10/10	Titre 947 de 2008	21,00 €
26/10/10	Titre 1327 de 2008	29,80 €
26/10/10	Titre 43 de 2008	16,50 €
26/10/10	Titre 25 de 2009	19,50 €
26/10/10	Titre 125 de 2009	19,00 €
26/10/10	Titre 201 de 2009	15,00 €
26/10/10	Titre 328 de 2009	30,57 €
26/10/10	Titre 412 de 2009	18,32 €
26/10/10	Titre 543 de 2009	21,91 €
26/10/10	Titre 670 de 2009	18,32 €
26/10/10	Titre 1391 de 2009	28,78 €
26/10/10	Titre 201 de 2009	22,50 €
26/10/10	Titre 1034 de 2009	25,19 €
26/10/10	Titre 312 de 2009	25,19 €
26/10/10	Titre 414 de 2009	16,03 €
26/10/10	Titre 517 de 2009	41,22 €
26/10/10	Titre 682 de 2009	26,10 €
26/10/10	Titre 1501 de 2009	21,00 €
26/10/10	Titre 375 de 2009	19,50 €
26/10/10	Titre 1216 de 2009	251,16 €

DATES ETATS PERCEPTION	REFERENCES	MONTANTS EN EUROS
30/12/99	Titre 1237 de 2009	418,60 €
26/10/10	Titre 1408 de 2009	59,80 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>2 045,80 €</b>

Toutes les poursuites engagées à l'encontre des redevables concernés s'étant révélées infructueuses, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir prononcer la perte sur créances irrécouvrables des titres indiqués ci-dessus.

Les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits au budget de l'exercice 2010 :

- nature 654 (pertes sur créances irrécouvrables)
- fonction 020 (administration générale de la collectivité).

#### **Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci cher Pierre. C'est bien évidemment un accord total avec notre trésorier dont je salue la présence aujourd'hui comme à tous nos conseils, il nous honore de sa présence. Bien évidemment, c'est un constat sur ces titres, ce n'est pas la peine de traîner ces créances qui sont devenues irrécouvrables. Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elles sont adoptées à l'unanimité.

#### ➤ **PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES – EXERCICE 2010**

##### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

#### **Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Nous abordons les subventions 2010. On ne vote pas le budget pour autant. Nous votons les subventions et donc voyez ça n'aura pas d'implication sur le fonctionnement des associations qui seront destinataires de leur subvention dans les conditions comme d'habitude c'est-à-dire qu'en principe ils ont 50% au démarrage de l'exercice. Donc là c'est Xavier PARIS qui devait rapporter les subventions, excusez-moi je vous dis des bêtises parce que là on est encore sur les subventions 2010 mais ce que je viens de dire s'appliquera sur le reste. Là en subvention 2010 c'est un complément de subvention sur le budget que voulez rapporter Xavier PARIS.

<b>SUBVENTIONS 2010</b>
-------------------------

#### **RAPPORTEUR: Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations et autres organismes, je vous demande de bien vouloir entériner, pour l'exercice 2010, la proposition de subvention détaillée dans le tableau ci-dessous.

Les crédits sont inscrits **au budget 2010**.

Nature	Nom de l'association	Subvention accordée au BP 2010	Proposition nouvelle
6574	LES MILLE PATTES	0,00 €	150,00 €
6574	TENNIS CLUB DE GUJAN-MESTRAS	5 000,00 €	2 500,00 €
6574	ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE GUJAN	13 500,00 €	2 700,00 €
657362	CCAS	900 000,00 €	40 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>45 350,00 €</b>

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Lors du Conseil d'Administration, je dis tout ça pour madame STOME qui appartient au Conseil d'Administration du CCAS. Je me suis émue de devoir rajouter encore ces 40 000€ au CCAS. Nous avons d'excellentes nouvelles donc nous laissons la décision modificative tel quelle mais je prends le pari avec vous que nous n'aurons pas besoin de verser ces 40 000€ au CCAS parce que notre directeur a obtenu des recettes, vous savez des retards qu'il y avait sur 2008, des assurances et des mutuelles. Il a également obtenu une somme du Conseil Général et je crois qu'il y a un acompte également sur ce qui nous reste, dû qui fait que largement nous pourrons terminer financièrement et en trésorerie l'exercice financier pour le CCAS, et en fait nous n'aurons pas besoin de ces 40 000€ que nous avons mis par précaution, d'accord. On le laisse là mais en fait ça fera partie des reports qui ne seront pas reportés et ça nous fera du résultat sur le résultat de l'exercice 2010 qui devrait être très bon d'ailleurs. Ne doit pas participer au vote Richard HISS donc ça sera monsieur MOUSTIE c'est toi qui rapporte pour, qui c'est Richard HISS ? Pierre ESPILONDO, tu voteras pour toi, je le dis pour le procès-verbal mais pas pour Richard HISS. Et moi je voterai pour moi mais pas pour Xavier PARIS puisque nous sommes concernés par les procurations que nous avons. Donc s'il n'y a pas de remarques, si Madame STOME ?

**Sylviane STOME :**

Oui je ne connais pas toutes les associations, les mille pattes qu'est-ce que c'est ? J'ai cherché sur les associations.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Je crois qu'ils font de la lecture et tout ça , non c'est quoi ?

**Elisabeth REZER-SANDILLON :**

ils font du pédibus

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Ah du pédibus c'est ça, pardonnez-moi. Vas y Elisabeth donne, oui très juste

**Elisabeth REZER-SANDILLON :**

Alors les mille pattes c'est une association qui a mis en place un système de pédibus et de vélobus pour le transport scolaire.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

A la faveur de cette remarque.

**Sylviane STOME :**

Après j'aimerais aussi savoir pourquoi ces propositions nouvelles.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Le tennis club, ils sont dans une opération, Richard HISS aurait pu le dire mieux que moi parce qu'il est vice-président, de maillots, de tee-shirts et puis de promotion du club qu'ils nous ont demandé d'acter, on avait la possibilité de le faire donc on l'a fait.

**Sylviane STOME :**

Avec la publicité de la Ville sur les maillots ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Ah oui je crois d'ailleurs avec la coccinelle. Absolument je confirme. L'association des commerçants de Gujan 2 700€, là aussi c'est une petite aide complémentaire parce que vous savez c'est tout ce qui concerne l'opération vitrines et ça c'est pour le village de Noël essentiellement. Donc c'est le village de Noël qui a été une belle réussite hier. Alors à la faveur de ces remarques. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Abstention de Madame STOME et de son groupe, de Patrick LOPEZ et des procurations que vous avez, c'est tout. Trois abstentions. C'est une délibération qui est donc adoptée. Je vais rapporter le budget 2010 de la Ville qui est une décision modificative n°5. En l'absence de Xavier PARIS. Alors vous avez la délibération qui ne vous dit pas grand chose.

➤ **SUBVENTIONS 2010**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ) (Xavier PARIS et Richard HISS n'ont pas participé au vote)

<b>BUDGET 2010 DE LA VILLE – DECISION MODIFICATIVE N° 5</b>
-------------------------------------------------------------

**RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX**

La décision modificative n° 5, qui vous est proposée, est globalement équilibrée à **103 206,00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **-235 549,00 euros**

La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **338.755,00 euros**

L'ensemble des opérations est retracé dans le document comptable ci-annexé, que je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Derrière tout ça qu'est-ce qu'il y a, c'est ça quand même qui est intéressant de regarder. S'agissant de la section d'investissement, en fait elle est en réduction de 235 549€. En dépense on a inscrit des crédits nouveaux pour 52 243€ et on a réduit des crédits pour 27 792€. Alors on a inscrit des crédits nouveaux. Cette inscription concerne principalement des travaux de réparation de la salle de fêtes pour 23 665 € et que des crédits complémentaires pour la construction du club house du basket à hauteur de 10 500 €. Ce qui va réjouir particulièrement madame STOME, je le sais. La réduction des crédits, elle, 287 792€ c'est l'ajustement des soldes d'enveloppes budgétaires qui ne seront pas réalisés ou qui ont été économisés notamment au cours des marchés lancés cette année. Voilà ça c'est une super opération de cette section d'investissement et en recette ça se traduit comment : on a d'abord l'inscription de nouvelles recettes pour des montants importants 724 551 €. Alors dans ces crédits on a la vente du terrain à la Sté ORENSANZ, dont nous avons convenu ici par délibération pour 300 000 €, la DGE 2010 pour la création du club house du basket que l'on va avoir, une aide du centre national du cinéma pour la mise en place de la climatisation dans la salle à hauteur de 15 100 €. Et on a des mouvements d'ordre finançant la section d'investissement à hauteur de 353 169 € donc on a une réduction de recettes, alors ça c'est l'inscription de recettes nouvelles les 724 000€. on a une réduction de recettes de 960 100€ et c'est en fait une réduction par recours à l'emprunt. On diminue les emprunts. C'est ce que je vous avais dit la dernière fois, que vous alliez être satisfaits. On diminue les emprunts pour un montant de 940 755 € parce que l'on en a plus besoin en tant qu'équilibre des opérations. On a beaucoup avancé sur nos restes à réaliser et donc c'est un peu comme du nettoyage si vous voulez qui a été fait dans le cadre de cette décision modificative. On va terminer l'année avec des comptes et notamment des comptes reportés extrêmement précis.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 338 755 €. En dépenses, on a l'inscription de crédits nouveaux pour 398 519 €. C'est l'octroi de subventions supplémentaires dont les 40 000 € pour le CCAS, 2 700 € pour l'association des commerçants, ce que l'on a vu tout à l'heure, 2 500 € pour le tennis et les 150 € pour l'association Mille Pattes. Il faut bien l'inscrire en crédit nouveau, bien sûr, en dépense. Ça fait 40+2700+2500+150. Oui mais je le laisse dedans. On en aura pas besoin cela veut dire que l'on ne pouvait pas changer. On le sait ça que l'on en a pas besoin, je vais dire depuis vendredi après-midi. Donc on allait pas changer les documents budgétaires et enlever les 40 000€. On les laisse. Ils sont là. On ne les dépensera pas. Je vous l'annonce aujourd'hui. Et donc ils se retrouveront dans le résultat de l'exercice 2010 puisque l'on constatera que l'on aura fait l'année budgétaire avec pour le CCAS à la hauteur des 900 000 et uniquement les 900 000 qui avait été prévu. Plus on a prévu les 14 414 €, ça c'est un complément de dotation aux amortissements. Et 338 755 € sont inscrits au titre du virement à la section d'investissement. On a des réductions de crédits pour 59 764 €, ça c'est au titre du fonctionnement des services. Ça je veux remercier les services qui ont fait dans cette décision modificative un travail considérable, je l'avais dit d'ailleurs au Conseil du CCAS. Ils ont vraiment regardé partout et ils ont économisé 59 764€ que l'on récupère. Cela me faisait un peu râler que l'on soit obligé de mettre 40 000€ là dessus quelque part au CCAS. Mais puisque l'on a pas à les mettre. C'est vraiment l'économie qui a été faite par les services de ces 59 764€ dans leur fonctionnement. Là c'est vraiment quelque chose qui va rentrer dans notre résultat.

En recettes on a des recettes nouvelles. Alors essentiellement on a 272 855€ au titre des remboursements des sinistres et plus particulièrement de la tempête de janvier 2009. Mais malgré ce remboursement, soyons clair, ça nous a coûté beaucoup d'argent cette tempête. Mais là on engrange et on matérialise le remboursement des sinistres que l'on a reçu 272 855€. On a 12 000 € au titre des remboursements sur le personnel et 13 000 € au titre de l'aide à l'encadrement des personnes handicapées et l'aménagement de leurs postes de travail. Voilà comment se présente cette décision modificative n° 5. C'est une décision modificative qui constate vraiment toutes les modifications jusqu'au 31 décembre et qui prépare un excellent résultat que nous pourrons ressortir sur l'année 2010. Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus. Ça a été examiné, bien sûr, en Commission des Finances et donc j'ai voulu rapporter tout ça pour ceux qui n'en font pas partie. Pas de remarque. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est dommage que vous vous absteniez pour

une réduction d'emprunt mais bon tant pis je m'y attendais un petit peu. Donc je constate que cette décision modificative est adoptée compte tenu de l'abstention simplement du groupe de Monsieur VERDELET. Budget 2010 on a encore une décision modificative qui est n°6. J'aurais pu la mettre dans la n°5 mais avec Patrick MALVAES on avait envie de se faire plaisir.

➤ **BUDGET 2010 DE LA VILLE -DECISION MODIFICATIVE N°5**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)

**BUDGET 2010 DE LA VILLE – DECISION MODIFICATIVE N° 6**

**RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX**

La décision modificative n° 6, qui vous est proposée, est globalement équilibrée à **2 324 985,00 euros**.

Seule la section d'investissement est concernée et s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **2 324 985,00euros**.

L'ensemble des opérations est retracé dans le document comptable ci-annexé, que je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Et je pense que dans une décision modificative fourre tout on comprend plus rien, on ne s'y retrouve pas. Là nous avons souhaité faire une décision modificative spécifique qui s'équilibre comme vous avez vu à 2 324 985€ tant en recettes qu'en dépenses. Et ce qui est important c'est qu'en fait cette décision modificative est individualisée car elle s'autofinance. La recette générée c'est la vente du terrain pour l'extension de la Zone d'Activités Economiques qui permet de financer en plus son rachat, c'est ça qui est fort, la construction d'un rond-point pour l'aménagement de la voie d'accès au futur pôle de santé. Donc vous savez que l'on aura ce giratoire qu'il faudra, ce rond-point, le financer. Il sera construit par le Conseil Général mais il est totalement à notre charge. On ira bien sûr à la pêche aux subventions. Mais nous nous permettons de le financer grâce à l'excellent bonie de l'opération sur la ZAE. Et là seule la section d'investissement est concernée. En dépense on a donc bien sûr le rachat des terrains l'extension de la ZAE qu'on a vu tout à l'heure par le portage financier pour un montant évalué à 1 811 000 €. Ce montant, on l'a bien dit tout à l'heure reste évaluatif car le calcul du coût du portage est basé non seulement sur la valeur initiale mais aussi sur les frais financiers qui iront jusqu'au jour où on signera l'acte. Les travaux liés à la construction du rond-point et aux aménagements liés à la voie de desserte et donc en recettes on trouve l'inscription de la vente des terrains pour l'extension de la ZAE pour un montant de 2 324 985 €. Voilà pour faire court nous avons non seulement équilibré, comme je vous ai dit elle est individualisée, elle s'auto-finance. On a la recette qu'on va avoir de France Littoral. On a en dépense l'acquisition du terrain de Monsieur LANTRES plus le portage financier. Et cela nous permet de comptabiliser les frais du rond-point et en plus 186 000 ou 183 000 qui seront déjà pour financer la voie d'accès à l'hôpital. Troisième pilier qui coûtera cher, il ne faut pas se faire d'illusion. Surtout si le franchissement est important. Elisabeth pour protéger nos bêtes qui sont dessous. Mais je pense quand même que le deuxième tracé peut être intéressant. Est-ce qu'il y a des remarques sur cette excellente décision modificative. Très franchement je voudrais vous en présenter plus souvent, mes chers collègues. C'est un vrai bonheur

de vous présenter une décision modificative comme ça. Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie et vous avez raison. Budget 2010 du Port de la Hume. Alors là il y a une petite décision modificative. Je ne vais pas m'étendre longtemps.

➤ **BUDGET 2010 DE LA VILLE -DECISION MODIFICATIVE N°6**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**BUDGET 2010 DU PORT DE LA HUME – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

**RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX**

La décision modificative n° 2, qui vous est proposée, est globalement équilibrée à **0,00 euros**.

La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **0,00 euros**

La section d'exploitation s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de **0,00 euros**

L'ensemble des opérations est retracé dans le document comptable ci-annexé, que je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir adopter.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Elle s'équilibre à hauteur de 0 €. Vous avez du voir en Commission des Finances les détails. C'est des ajustements point à la ligne. C'est à 0€ donc si vous en êtes d'accord je la mets aux voix directement. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous passons maintenant aux subventions 2011, ce que j'ai dit tout à l'heure c'est maintenant qu'il faut le dire. C'est-à-dire que nous ne retardons pas les associations et bien que ne votant pas le budget 2011, nous votons aujourd'hui les subventions aux associations et qui seront versées pour 50% en début d'année normalement. Elles n'auront donc aucun retard à subir. Et on commence par les associations à caractère social. Le rapporteur est Michèle BOURGOIN.

➤ **BUDGET 2010 DU PORT DE LA HUME -DECISION MODIFICATIVE N°2**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**SUBVENTION 2011 EN  
FAVEUR DES ASSOCIATIONS  
A CARACTERE SOCIAL**

**RAPPORTEUR : Michèle BOURGOIN**

Dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations et autres organismes, je vous demande de bien vouloir entériner, pour l'exercice 2011, les propositions de subventions détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	SECOURS CATHOLIQUE	720,00 €		720,00 €
6574	COSEL DU PERSONNEL MUNICIPAL	53 500,00 €		53 500,00 €
6574	ADPEIBA	600,00 €		600,00 €
6574	PROTECTION CIVILE	150,00 €		150,00 €
6574	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300,00 €		300,00 €
6574	POUR LE COEUR D'IKKADUWA	1 200,00 €		1 200,00 €
6574	ABA-ATTITUDE	300,00 €		300,00 €
6574	LES AILES DE L'ESPOIR	300,00 €		300,00 €
6574	ALLIANCE 33	300,00 €		300,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>57 370,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>57 370,00 €</b>

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Annie DUROUX ne participera pas au vote concernant

**Patrick MALVAES :**

Et on corrigera la subvention au secours catholique qui est de 720 euros et non pas 720 000€.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

C'est dommage pour eux. Ça c'est vraiment dommage pour eux. Alors je ne l'ai même pas vu ça, secours catholique, moi j'ai 720€.

**Patrick MALVAES :**

C'est elle la calotte.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Alors j'avais mal écouté, alors pardon. Donc je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas ? Abstentions ? Mais pour les subventions ?

**Sylviane STOME :**

Parce qu'on a pas voté le budget, alors vous êtes bien gentille de vouloir donner de l'argent mais on a pas encore de budget. On ne sait pas encore.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Mais c'est automatique avec le 12ème du budget de l'année précédente.

**Sylviane STOME :**

Tout n'est pas toujours automatique. Est-ce que les subventions on pourra toujours les payer ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Ça je vous rassure et je vous le confirme. Je m'engage. Elles seront payées les subventions. Ecoutez, ça vous regarde. Moi je regrette que vous ne votiez pas ça, je trouve ça dommage. C'est votre droit. Vous vous absteniez, d'accord. Abstention du groupe de Monsieur VERDELET. Subventions 2011 en faveur de la petite enfance et le jeunesse. Le rapporteur est Sylvie POIRIER.

➤ **SUBVENTION 2011 EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ) (Annie DUROUX n'a pas participé au vote)

**SUBVENTION 2011 EN  
FAVEUR DE LA PETITE  
ENFANCE ET DE LA  
JEUNESSE**

**RAPPORTEUR : Sylvie POIRIER**

Dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations et autres organismes, je vous demande de bien vouloir entériner, pour l'exercice 2011, les propositions de subventions détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	LES BARBOTINS – CRECHE HALTE-GARDERIE	115 000,00 €		115 000,00 €
6574	LES P'TITS POUCES – CRECHE HALTE-GARDERIE	110 000,00 €		110 000,00 €
6574	LES CLAPOTIS – HALTE-GARDERIE	45 000,00 €		45 000,00 €
6574	VACANCES LOISIRS JEUNES	28 000,00 €		28 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>298 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>298 000,00 €</b>

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci Madame le rapporteur. Pas de remarques là-dessus.

**Sylviane STOME :**

Si je voulais quand même rajouter qu'on soutient fortement tout le tissu associatif mais

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Il vaut mieux le dire, c'est bien mais il aurait mieux valu le voter quand même entre nous mais c'est votre problème.

**Sylviane STOME :**

Il vaut mieux le dire mais nous nous abstenons quand même parce que l'on ne peut pas donner d'argent sans savoir exactement ce que l'on a.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

C'est ridicule ce que vous dites, il y a le 12ème du budget qui est là avant qu'il soit voté. D'habitude vous avez plein de communes qui votent leur budget en mars et en avril. Nous on l'a fait autrement, on l'a fait en décembre, il n'y aucune obligation, c'est en mars-avril. Il y a un dispositif qui est fait tant à l'investissement, on va le voir avant qu'au fonctionnement, on touche le 12ème où je ne sais pas combien du budget précédent. C'est automatique. Vraiment interrogez notre trésorier, vous me ferez plaisir comme ça vous aurez moins d'inquiétude là-dessus. Il n'y a pas de problème. On a fait ça d'ailleurs pendant des années à la mairie de Gujan aussi. Ecoutez c'est votre, je ne veux pas vous donner de regret mais je sens bien que vous en avez un peu quand même. Alors je mets aux voix ces subventions. Des oppositions ? Des abstentions ? A part l'abstention du groupe de Monsieur VERDELET, c'est adopté à la majorité ou même à l'unanimité peut-on dire. Subventions 2011 en faveur des scolaires, le rapporteur Evelyne DONZEAUD qui a donné une procuration c'est pour Madame POIRIER.

➤ **SUBVENTION 2011 EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)

**SUBVENTION 2011 EN  
FAVEUR DES SCOLAIRES**

**RAPPORTEUR: Sylvie POIRIER**

Dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations et autres organismes, je vous demande de bien vouloir entériner, pour l'exercice 2011, les propositions de subventions détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	FCPE	920,00 €		920,00 €

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	APE PEEP	920,00 €		920,00 €
6574	USEP LA BARBOTIERE ECOLE PASTEUR	610,00 €		610,00 €
6574	OGEC STE -MARIE ST-ELME	156 600,00 €		156 600,00 €
6574	APEL STE-MARIE ST-ELME	150,00 €		150,00 €
6574	ASS. SPORT. LYCEE METIERS DE LA MER	600,00 €		600,00 €
6574	ASS. OMINISPORTS DU COLLEGE	1 500,00 €		1 500,00 €
6574	ASS. SPORT. SECTION ATHLETISME DU COLLEGE	600,00 €		600,00 €
6574	SEGPA COLLEGE CHANTE CIGALE	340,00 €		340,00 €
6574	FOYER SOCIO-EDUCATIF DES ELEVES DU COLLEGE	2 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>164 240,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>165 240,00 €</b>

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Parfait. Des remarques là-dessus Madame STOME je sens que vous allez intervenir.

**Sylviane STOME :**

Oui vous savez même pourquoi

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oui je sais déjà, allez y.

**Sylviane STOME :**

Pour le foyer socio-éducatif pourquoi on rajoute 1 000€, il y a un voyage de prévu

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Ce sont des voyages au ski. Intégration des SEGPA. Mais je crois que c'est surtout le voyage au ski et la SEGPA.

**Sylviane STOME :**

Très bien autre question, je suis un peu ignorante alors j'aimerais savoir ce qu'est l'OGEC Sainte Marie Saint Elme ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

C'est l'école privée.

**Sylviane STOME :**

Et OGEC ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

C'est le nom de leur association. Ils ont une structure, c'est le nom de leur association loi 1901. C'est le nom.

**Sylviane STOME :**

Et alors combien est donné par élève ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Alors là on a donné 900€, on est toujours pas au niveau des écoles publiques puisque vous savez qu'aujourd'hui il faudrait donner le même montant. On augmente chaque année. Là on a passé la subvention de 850€ à 900€ par élève. Mais il y avait moins d'élèves.

**Sylviane STOME :**

Ils sont combien d'élèves ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Là vous me collez. Il suffit de diviser 156 600€ par 900€ puisque c'est 900€ ça j'en suis sûre. On a augmenté, une année on avait fait un gros effort on avait augmenté de 150€ par élève et puis cette année, l'année dernière on avait augmenté aussi un petit peu, et cette année on est à, combien vous dites, à 174 élèves. Ça doit tomber rond puisque c'est des 900€. Et donc on a porté ça à 900€, on y va doucement, tranquillement mais je veux revoir le calcul précis de ce que revient un élève dans le public, d'accord, pour voir. Ce qu'on y met dans le calcul et ce que l'on y met pas. Je trouve que 900€ pour ne rien vous cacher Madame STOME, je trouve que c'est convenable.

**Sylviane STOME :**

Alors autre question.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Parce que c'est lourd pour nous cette somme.

**Sylviane STOME :**

Je le reconnais.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Mais si c'était 175 enfants qui étaient dans nos classes cela ne nous le permettrait pas, il ne faut pas non plus l'oublier.

**Sylviane STOME :**

Nous pourrions peut-être avoir un peu plus d'enseignants dans la fonction publique.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Ce n'est pas du ressort de la Ville de Gujan-Mestras.

**Sylviane STOME :**

Non mais vous êtes aussi Sénateur.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oui mais ici je suis le maire.

**Sylviane STOME :**

Vous dites que vous avez des pouvoirs donc

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

J'ai dit ça moi vous êtes sûre.

**Sylviane STOME :**

Usez de votre pouvoir pour que nous puissions avoir plus d'enseignants dans le public et ensuite je voulais savoir l'APEL Sainte Marie- Saint Elme, c'est quoi ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

C'est l'association des parents d'élèves.

**Sylviane STOME :**

Et l'association des parents d'élèves, vous êtes obligé de donner ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

On a toujours donné comme ça on donne aussi à la FCPE, APE PEEP. Je trouve que l'on donne 920€ dans le secteur public, on donne 150€ dans le secteur privé. Cela devrait vous convenir.

**Sylviane STOME :**

Non

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Vous êtes un peu maximaliste par moment.

**Sylviane STOME :**

Non mais bon je vis dans une république laïque, j'aimerais que l'on respecte la laïcité jusqu'au bout.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Moi aussi là franchement dans cette association là, elle est particulièrement respectée. Alors là vraiment, allez-y dans l'école privée Saint Elme. Bon à la faveur de ces remarques, je crois que vous allez voter contre si je comprends bien. Non ? Vous vous abstenez toujours ?

**Sylviane STOME :**

Oui nous nous abstenons toujours.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Très bien, nous, nous votons, je vous consulte du regard, notre assemblée. Nous votons cette subvention en faveur des scolaires et donc elle est adoptée. Subvention en faveur des associations sportives. André MOUSTIE.

➤ **SUBVENTION 2011 EN FAVEUR DES SCOLAIRES**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)

**SUBVENTION 2011 EN  
FAVEUR DES ASSOCIATIONS  
SPORTIVES**

**RAPPORTEUR : André MOUSTIE**

Dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations et autres organismes, je vous demande de bien vouloir entériner, pour l'exercice 2011, les propositions de subventions détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	UAGM RUGBY	46 000,00 €		46 000,00 €
6574	UAGM ATHLETISME	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
6574	UAGM ATHL. CROSS SUD-OUEST	10 650,00 €		10 650,00 €
6574	FOOTBALL CLUB BASSIN D'ARCACHON SUD	20 000,00 €		20 000,00 €
6574	RSGM SECTION IN LINE	4 700,00 €		4 700,00 €
6574	RSGM SECTION RINK HOCKEY	10 500,00 €		10 500,00 €
6574	UAGM PATINAGE	30 000,00 €		30 000,00 €
6574	DOJO	7 000,00 €		7 000,00 €

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	RAQUETTE GUJANAISE	11 500,00 €		11 500,00 €
6574	UNION CYCLISTE DE GUJAN-MESTRAS	1 800,00 €		1 800,00 €
6574	GUJAN-MESTRAS CYCLO	1 000,00 €		1 000,00 €
6574	PILOTARI	1 200,00 €		1 200,00 €
6574	BMX GUJANAIS	1 750,00 €		1 750,00 €
6574	UAGM BASKET BALL	5 000,00 €		5 000,00 €
6574	TENNIS CLUB DE GUJAN-MESTRAS	5 000,00 €	1 500,00 €	6 500,00 €
6574	ASSO. SPORTIVE DU GOLF DE GUJAN-MESTRAS	2 000,00 €		2 000,00 €
6574	AINSI DANSE	300,00 €		300,00 €
6574	PETANQUE LA BARBOTIERE	150,00 €		150,00 €
6574	PETANQUE GUJANAISE	500,00 €		500,00 €
6574	LOISIR AMICAL SPORTIF	300,00 €	300,00 €	600,00 €
6574	LOUS BARBOTS PINASSAYRES	1 100,00 €		1 100,00 €
6574	RETRAITES SPORTIFS SUD-BASSIN	800,00 €		800,00 €
6574	AIKIDO GUJANAIS	2 500,00 €		2 500,00 €
6574	KANSAS DANCE	2 000,00 €		2 000,00 €
6574	BARBOAT YACHTING CLUB	530,00 €		530,00 €
6574	TRANSCENDANCE	500,00 €		500,00 €
6574	SAMSARA	500,00 €		500,00 €
6574	BOWLING CLUB GUJAN-MESTRAS	500,00 €		500,00 €
6574	BOWLING CLUB ARCACHON	500,00 €		500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>188 280,00 €</b>	<b>11 800,00 €</b>	<b>200 080,00 €</b>

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Alors là DAVID DELIGEY ne votera pas pour l'UAGM Rugby, n'est-ce pas David, tu ne participeras pas au vote. Richard HISS ne participe pas au vote à cause du tennis, alors Pierre ESPILONDO ne votera que pour lui même. Et Thomas JUSTIN ne participe pas à cause de Lous Barbot et Thomas JUSTIN a donné sa procuration à Michèle BOURGOIN donc qui ne votera que pour elle-même. Donc je mets aux voix, des remarques Madame STOME ?

**Sylviane STOME :**

Oui je voulais savoir, je suis curieuse il y a plein de choses que je ne connais pas.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Allez-y.

**Sylviane STOME :**

Samsara qu'est-ce que c'est ?

**Nicole NUGEYRE :**

Danse orientale, danse indienne, flamenco et tout ça.

**Sylviane STOME :**

Autre question. Qu'est-ce qui explique la disparité entre les sommes versées entre les différentes associations parce que c'est énorme, il y en a qui n'ont quasiment rien et d'autres qui ont des sommes ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Il y a tout qui rentre en compte. Le nombre d'adhérents, le niveau de compétition où ils sont, s'ils ont des déplacements ou pas de déplacements. S'ils ont des instructeurs, des animateurs ou pas. Ça c'est toute la vie du club, n'est-ce pas Dédé, le public.

**Sylviane STOME :**

Toutes les associations apparemment, enfin normalement ont des déplacements

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Non pas tous. Je ne pense pas que la pétanque de Gujan, la pétanque barbotière, je ne suis pas sûre qu'elle ait des déplacements. La pétanque gujanaise en a un petit peu, pour prendre cet exemple là.

**Sylviane STOME :**

Je trouve qu'il y a de grosses disparités.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Il y a des grosses disparités mais c'est fait avec les associations qui présentent d'abord leur compte, qui donnent leurs objectifs. C'est discuté par mon excellent Adjoint au Sport, avec le service des sports et c'est vraiment une négociation et là il y a très peu de changement par rapport à l'année

dernière. On a choisi la stabilité. On est quand même dans une période difficile. Dans une période où les dotations d'Etat sont plutôt en diminution. Heureusement que nous avons les recettes du Casino donc aujourd'hui on sert tout, on fait très attention et la discussion qui a été engagée a été sur la base de l'année précédente sauf à justifier de modifications mais vraiment tout le monde a joué le jeu je dois dire.

**André MOUSTIE :**

Cela fait même 3 ans que c'est comme ça.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

On est sur cette ligne. On est arrivé à quelque chose qui est assez satisfaisant. Alors après on adapte, exemple sur le tennis on a rajouté 2500€, ce sera une subvention exceptionnelle donc elle ne restera pas, elle ne sera pas reconduite. Si on prend le tennis, je ne sais pas où il est le tennis. Il a 5 000€ de subvention ordinaire, il a une subvention exceptionnelle de 1 500€ qui est pour autre chose que les 2 500€ et donc on fait aussi attention à ça à scinder ce qui est récurrent et ce qui est exceptionnel. On ne peut pas mettre sur le même pied d'égalité franchement l'UAGM Athlétisme ou l'UAGM Rugby avec le BMX. J'adore le BMX ou la danse. On ne peut pas, ce n'est pas possible. C'est normal que vous ayez ces disparités là. Cela n'a rien à voir.

**André MOUSTIE :**

Il y a des écoles de formation, il y a un nombre de jeunes. Le rugby il faut qu'ils soient 20 par équipe. Le basket ils sont 5. Ce n'est pas pareil.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

En plus pour le patin par exemple on a obtenu que le patin ait une subvention intercommunale donc on en tient compte évidemment.

**André MOUSTIE :**

Si on met les remplaçants au rugby ils sont 25.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Si vous connaissez des clubs mécontents qui ne sont pas d'accords avec le montant n'hésitez pas à nous les signaler Madame STOME. On discutera avec eux et avec vous.

**André MOUSTIE :**

Pour le moment dans toutes les assemblées générales.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Mais tous sont très raisonnables, ils savent très bien qu'on fait le maximum parce qu'à cette subvention là je voudrais quand même rajouter que doit se rajouter toute la plu-value que l'on fait. Je parlerais uniquement parce que Monsieur GERMANEAU est dans la salle, l'UAGM Athlétisme, tout ce qu'apporte la Ville sur le Cross par exemple. C'est pas matérialisé dans la subvention, ça se rajoute. Ensuite vous avez des associations qui ont un local, d'autres qui n'en n'ont pas. Donc il y a des fluides dont il faut tenir compte. Enfin c'est vrai qu'il n'y a pas une seule situation, dont moi j'ai hérité d'une situation telle quelle était, on a plutôt essayé avec André depuis ces trois dernières

années de fixer un peu les choses et de ne pas augmenter les subventions tous les ans comme ça parce que l'on avait l'habitude de les augmenter. D'ailleurs moi je vais vous donner mon point de vue et ça vaut pour l'Etat comme ça vaut pour beaucoup de gens, un bon budget pour moi, c'est pas automatiquement un budget qui est en augmentation, un bon budget c'est un budget qui est efficace qui répond à des objectifs qui ont été fixés. Ce n'est pas forcément, l'augmentation ne veut rien dire. Donc ça c'est une discussion que nous avons eue avec tous les présidents et tous l'ont compris et l'ont intégré. Ce n'est pas toujours très facile mais ça se passe vraiment bien. Moi je n'ai pas connaissance de présidents qui, ce que je dis là à propos des associations sportives c'est la même chose avec les crèches, avec toutes les associations que nous avons vu là, dans les autres sociales ou autres ou culturelles ou autres, il y a négociation qui à chaque fois se fait et qui est raisonnable. Je pense que je ne vous ai pas convaincus pour voter les subventions aux associations sportives. Vous aviez voté l'an dernier. Cette année ils ne le votent pas parce que l'on a pas le budget. Vous restez une abstention prudente et à la fin de l'année 2011 je vous rappellerai que l'on a bien payé les associations et les subventions et que ce que ce que je vous avais dit Madame STOME a été suivi d'effets. Je ne manquerai pas de vous le dire. Je consulte du regard mes collègues. Tout le monde vote les subventions en faveur des associations sportives. Je vous en remercie. Oui on a des sous Dédé mais je ne te sens pas inquiet toi. Subventions en faveur des associations Culturelles. Le rapporteur est Vahid HAJEB.

➤ **SUBVENTION 2011 EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 23 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ) (Thomas JUSTIN, David DELIGEY, Richard HISS n'ont pas participé au vote)

**SUBVENTION 2011 EN  
FAVEUR DES ASSOCIATIONS  
CULTURELLES**

RAPPORTEUR : Vahid HAJEB

Dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations et autres organismes, je vous demande de bien vouloir entériner, pour l'exercice 2011, les propositions de subventions détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	ENSEMBLE MUSICAL ST MICHEL	1 550,00 €		1 550,00 €
6574	HARMONIE ST MICHEL	4 000,00 €	2 900,00 €	6 900,00 €
6574	ATGM	3 500,00 €		3 500,00 €
6574	CULTURE LOISIRS GUJAN-MESTRAS	500,00 €		500,00 €

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	LES ESPERANTISTES DE GUJAN-MESTRAS	250,00 €		250,00 €
6574	AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	2 000,00 €		2 000,00 €
6574	STE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE	150,00 €		150,00 €
6574	CLUB PYRAMIDE SUD-BASSIN	200,00 €		200,00 €
6574	ARGO NAUTIQUE	1 500,00 €	2 500,00 €	4 000,00 €
6574	CINEMAS DE PROXIMITE	700,00 €		700,00 €
6574	GROUPE BRASIV' BAND		500,00 €	500,00 €
6574	DEFENSE CABANES ET QUAIS	150,00 €		150,00 €
6574	PHOTO CLUB DU BASSIN D'ARCACHON	150,00 €		150,00 €
6574	AMALGAME	400,00 €		400,00 €
6574	RADIO COTE D'ARGENT	1 200,00 €		1 200,00 €
6574	GRAMASA	300,00 €		300,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16 550,00 €</b>	<b>5 900,00 €</b>	<b>22 450,00 €</b>

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Des questions Madame STOME.

**Sylviane STOME :**

Une question, j'ai cherché vraiment sur le site de la Ville les associations et je ne sais pas ce qu'est Brasiv'Band

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

C'est des jeunes qui ont un orchestre. C'est le groupe avec Bonely dedans, il y a notamment le petit Bonely, ils sont très bien.

**Sylviane STOME :**

Je vous remercie. Effectivement. Gramasa je ne vais pas vous demander.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Si le blockhaus

**Sylviane STOME :**

J'ai regardé et j'ai trouvé.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Très bien.

**Sylviane STOME :**

Je trouve que ça ne fait pas beaucoup finalement pour Gramasa.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Attendez on leur a donné juste une étude à faire sur le Blockhaus, on leur a donné franchement aujourd'hui, c'est pas une association avec une activité gujanaise et il ont fait une étude sur le blockhaus de Gujan, ils ont voulu qu'on leur ouvre, allez voir à l'intérieur. Déjà là on leur donne 300€ c'est pas une activité. Si vous le comparez à Amalgame qui toutes les semaines a des gujanais qui viennent faire de la peinture sur soie et qui a 400€ pardon.

**Sylviane STOME :**

J'ai trouvé quand même une définition un peu plus pompeuse c'est peut-être pour ça que je me suis trompée parce que c'est écrit recherche archéologique sur le mur de l'Atlantique.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Donc il n'y a pas que Gujan-Mestras. Il n'y a pas que Gujan et je veux que tout le monde paye et pas que Gujan-Mestras. Le contribuable gujanais ne peut pas payer toutes les études sur le mur de l'Atlantique. Ça ce n'est pas possible. A la faveur de ces remarques, une abstention bienveillante pour les associations culturelles du groupe de Monsieur VERDELET. Je consulte notre assemblée, je ne vois pas, si Madame DABE

**Chantal DABE :**

Je m'abstiendrais de voter.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Comme vous avez raison.

**Patrick MALVAES :**

Madame PRINGAULT aussi.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Et j'allais oublier Madame PRINGAULT donc Monsieur MALVAES votera pour lui et pas pour Madame PRINGAULT. Donc pardonnez-moi je manquai à tous mes devoirs. Donc ne participent pas au vote Chantal DABE et Denise PRINGAULT. C'est adopté. Subvention 2011 en faveur des associations de loisirs. Le rapporteur est Nicole NUGEYRE.

➤ **SUBVENTION 2011 EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS CULTURELLES**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ) (Denise PRINGAULT, Chantal DABE n'ont pas participé au vote)

**SUBVENTION 2011 EN  
FAVEUR DES ASSOCIATIONS  
DE LOISIRS**

**RAPPORTEUR : Nicole NUGEYRE**

Dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations et autres organismes, je vous demande de bien vouloir entériner, pour l'exercice 2011, les propositions de subventions détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	SCOUTS ET GUIDES DU SUD-BASSIN	1 000,00 €		1 000,00 €
6574	GUJAN-MESTRAS EN FETE	30 000,00 €	55 000,00 €	85 000,00 €
6574	ASSOCIATION DES QUATRE QUARTIERS	3 500,00 €		3 500,00 €
6574	MAQUETTE CLUB	400,00 €		400,00 €
6574	GUJAN-MESTRAS ECHECS	300,00 €		300,00 €
6574	ACCA	5 500,00 €		5 500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>40 700,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>95 700,00 €</b>

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Alors David DELIGEY et André MOUSTIE ne peuvent pas participer au vote compte tenu de leurs responsabilités dans Gujan-Mestras en Fête. Je rappelle ça. Même punition abstention. Très bien. Ce sont des subventions, je consulte notre assemblée qui sont adoptées. On passe aux subventions en faveur des autres associations et le rapporteur est Chantal DABE.

➤ **SUBVENTION 2011 EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS DE LOISIRS**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ) (André MOUSTIE, David DELIGEY)

**SUBVENTION 2011 EN  
FAVEUR DES AUTRES  
ASSOCIATIONS**

**RAPPORTEUR: Chantal DABE**

Dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations et autres organismes, je vous demande de bien vouloir entériner, pour l'exercice 2011, les propositions de subventions détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	RHIN ET DANUBE	100,00 €		100,00 €
6574	FOPAC	300,00 €		300,00 €
6574	FNACA	500,00 €		500,00 €
6574	SOUVENIR FRANCAIS	500,00 €		500,00 €
6574	LE CLOS FLEURI	1 200,00 €	600,00 €	1 800,00 €
6574	L'OUSTAOU	1 700,00 €	600,00 €	2 300,00 €
6574	DFCI	750,00 €		750,00 €
6574	SYNDICAT OSTREICOLE DE GUJAN-MESTRAS	1 000,00 €		1 000,00 €
6574	ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE GUJAN	8 000,00 €	5 500,00 €	13 500,00 €
6574	AMICHATS	500,00 €		500,00 €
6574	LES MILLE PATTES	150,00 €		150,00 €
6574	BGM	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>15 200,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>22 400,00 €</b>

Marie-Hélène DES ESGAULX :

Des questions sur ce dossier.

**Sylviane STOME:**

Je constate qu'il y a une? J'ai remarqué qu'il y avait une association qui s'appelait BGM (Bénévolat Gujan-Mestras)

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

C'est une nouvelle association qui est présidée par Monsieur Bernard COULINE.

**Sylviane STOME:**

Oui mais qui fait quoi parce que toutes les associations font du bénévolat.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oui mais là c'est un bénévolat par rapport aux manifestations de la Ville. C'est-à-dire que c'est remarquable d'ailleurs, comme ça existe déjà à Arcachon, c'est une association qui s'est montée et qui vient nous donner un coup de main. Je prends un exemple, le festival qu'ont fait les jeunes du court métrage, c'est eux qui avaient fait toutes les entrées à l'Opéra même chose, ils nous ont aidés. On a besoin, vous savez quand il faut placer les invités, placer les personnalités, c'est quand même compliqué. Si on devait faire ça avec les 2 ou 3 personnes qui sont à mon cabinet on n'y arriverait pas. Même le service culturel. Donc voilà c'est vraiment des bénévoles, ils étaient présents au Téléthon, ils étaient présents partout. Ils sont présents à Gujan-Mestras en Fête. Ils étaient présents partout. Donc on leur a mis juste une subvention de démarrage.

**Sylviane STOME:**

C'est pas la question.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Ce n'est pas le montant, c'est le principe. On a une équipe de bénévolat au CCAS mais qui est totalement pris en charge, je dirais structurellement, Michèle, par le CCAS. Les bénévoles du CCAS, déjà ils n'existent pas en tant que tel mais de toute façon ils sont portés par le CCAS. Il y a donc une deuxième, mais là avec une vraie structure juridique, une association à part qui est donc BGM est qui a vocation à nous aider dans toutes les manifestations que l'on fait. Pas sur le contenu de la manifestation, sur son organisation. D'accord.

**Sylviane STOME:**

Ce ne sont pas que des employés municipaux.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Aucun. Ce sont des gujanais. Il n'y a pas d'employés municipaux à ma connaissance dans cette association. J'ai pas vérifié leur adhésion, ils font ce qu'ils veulent. Ils sont indépendants. Interrogez Bernard COLINE qui doit être dans la salle d'ailleurs me semble-t-il bien que n'ayant pas mes lunettes, il me semble l'avoir aperçu. Je pense qu'il vous le dira, il n'y a pas d'employés municipaux en tout cas ce n'est pas du tout le principe. Ce sont des gens qui ont envie de s'impliquer. C'est souvent d'ailleurs des nouveaux gujanais, j'ai constaté. Des gens qui veulent s'impliquer, que l'on ne voit pas forcément dans toutes les manifestations jusqu'à maintenant. Ils veulent s'impliquer pour participer à la vie de la Ville. Ils ont compris que l'on fait énormément de choses, on est dynamique, on a beaucoup de créativité. Et c'est vrai que l'on a pas forcément les moyens de cette ambition et on a besoin d'avoir des gens qui nous aident dans l'organisation. Et notamment dans le réceptif, dans l'accueil, dans la promotion de nos manifestations. Donc c'est eux qui le font totalement bénévolement. Par exemple à l'Opéra ils avaient des tee-shirts de couleurs me semble-t-il et ils plaçaient les gens, ils leur expliquaient comment ça allait se passer. C'était formidable. Je souhaite qu'ils recommencent cette opération. Si j'ai répondu à vos questions je mets aux voix en précisant que Mireille MAZURIER qui ne vote pas directement mais c'est Annie DUROUX qui vote pour elle. Alors Annie DUROUX vote pour elle mais pas pour Mireille MAZURIER. Quand à moi je vote pour moi mais pas pour Xavier PARIS. Parce que Mireille MAZURIER a des responsabilités dans le syndicat ostréicole et Xavier PARIS dans l'association des commerçants. Je mets aux voix. J'enregistre juste l'abstention du groupe de Monsieur VERDELET. Nous sommes d'accord. Nous passons aux subventions de fonctionnement Etablissements publics exercice 2011. Le rapporteur est Michel FOUQUET.

➤ **SUBVENTION 2011 EN FAVEUR DES AUTRES ASSOCIATIONS**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ) (Xavier PARIS, Mireille MAZURIER n'ont pas participé au vote)

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT  
ETABLISSEMENTS PUBLICS  
EXERCICE 2011**

**RAPPORTEUR: Michel FOUQUET**

Dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations et autres organismes, je vous demande de bien vouloir entériner, pour l'exercice 2011, les propositions de subventions détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
65737	EPIC	260 000,00 €		260 000,00 €

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
657361	CCAS	900 000,00 €		900 000,00 €
657362	CAISSE DES ECOLES	9 000,00 €		9 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 169 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 169 000,00 €</b>

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

C'est du lourd, en effet, Général. Alors je dirai que l'on a des éléments. L'Epic on en a parlé tout à l'heure donc j'ai dit que c'était passé de 257 000€ à 260 000€ mais qu'en fait ils prennent à leur charge la balade des 7 ports. Le CCAS 900 000€, on a cette volonté de rester dans ce créneau de 900 000€ puisque l'on ne va pas utiliser les 40 000€ que l'on a voté tout à l'heure et la Caisse des Ecoles, Madame STOME est extrêmement présente à son conseil donc elle sait les raisons pour lesquelles on est sur la base de 9 000€. Pas de remarque ? Si ?

**Sylviane STOME:**

Là je crois que même sans argent je donnerai quand même alors on va voter pour.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Mais vous voyez il faut toujours espérer. Il ne faut pas désespérer justement. Madame STOME vous ne serez pas déçue même avec, je ne peux pas vous laisser dire « même sans argent ».

**Sylviane STOME:**

Là c'est vraiment vital.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Mais avant aussi Madame STOME. Avant aussi tout était vital. Je peux les reprendre une par une et vous faire mal au cœur donc je ne vais pas le faire parce que je ne veux pas vous empêcher de dormir normalement cette nuit. Donc j'enregistre avec énormément de bonheur sur cette subvention et je pense que c'est grâce au Général et à sa façon d'avoir présenté les choses. Je ne sais pas si je en lui donnerai pas davantage de dossiers à rapporter la prochaine fois pour convaincre Madame STOME de voter. Merci Michel et donc belle unanimité dont je vous remercie. Alors je pense que je vais avoir beaucoup moins de succès sur l'autorisation par anticipation de dépenses d'investissement.

➤ **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ETABLISSEMENTS PUBLICS EXERCICE 2011**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)

**AUTORISATION PAR  
ANTICIPATION DE  
DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT**

**RAPPORTEUR : Marie-Hélène DES ESGAULX**

La Ville de GUJAN-MESTRAS a élaboré depuis le début du mandat un plan pluri-annuel d'investissements et souhaite voter son budget primitif 2011 au mois d'avril 2011.

Cependant, dès le début de l'exercice 2011, les projets de l'année vont être lancés.

Générateurs d'engagements contractuels et financiers, il est donc nécessaire de procéder, en section d'investissement, aux ouvertures de crédits budgétaires par anticipation au vote du budget primitif 2011, afin d'honorer d'un point de vue comptable les équipements et travaux à réaliser.

C'est la raison pour laquelle, dans l'attente du vote du budget primitif 2011, je vous propose en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales :

**1°) d'ouvrir 25% des crédits de dépenses d'investissement du budget 2010, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon la répartition comptable suivante :**

Chapitre	Nature	Nature de la dépense	Budget 2010 (hors restes à réaliser)	Montant estimé des projets 2011	Ouverture 2011 par anticipation (25% du budget 2010)
<b>TOTAL Chapitre 20</b>			<b>92 817,00 €</b>	<b>108 500,00 €</b>	<b>47 500,00 €</b>
20	2031	Frais d'études	78 677,00 €	108 500,00 €	47 500,00 €
Total autres articles non reconduits et non anticipés			14 140,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL Chapitre 21</b>			<b>3 614 647,00 €</b>	<b>860 400,00 €</b>	<b>597 360,00 €</b>
21	2112	Terrains de voirie	2 119 591,00 €	3 200,00 €	0,00 €
21	2116	Cimetières	64 076,00 €	16 600,00 €	9 000,00 €
21	2128	Autres agencements et aménagement	134 829,00 €	339 500,00 €	300 000,00 €
21	21318	Autres bâtiments publics, installation, matériel et outillage	488 896,00 €	163 400,00 €	17 900,00 €
21	2152	Installations de voirie	20 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
21	21534	Techniques réseaux d'électrification	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
21	2158	Techniques autres	371 818,00 €	27 500,00 €	0,00 €
21	2182	Matériel de transport	119 582,00 €	119 000,00 €	119 000,00 €
<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Nature de la dépense</b>	<b>Budget 2010 (hors restes à</b>	<b>Montant estimé des projets</b>	<b>Ouverture 2011 par</b>

			réaliser)	2011	anticipation (25% du budget 2010)
21	2184	Mobilier	28 303,00 €	14 370,00 €	3 000,00 €
21	2188	Autres	208 451,00 €	131 830,00 €	108 460,00 €
Total autres articles non reconduits et non anticipés			59 101,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL Opérations d'équipement</b>			<b>2 866 254,00 €</b>	<b>1 072 850,00 €</b>	<b>353 350,00 €</b>
20004		Aménagement voirie communale	1 570 000,00 €	710 100,00 €	68 600,00 €
20011		Réhabilitation stade chante cigale	309 800,00 €	41 500,00 €	7 500,00 €
20031		Médiathèque	59 263,00 €	60 000,00 €	16 000,00 €
200703		Maison des associations	0,00 €	169 500,00 €	169 500,00 €
98002		Informatisation des services	117 991,00 €	88 550,00 €	88 550,00 €
98003		PRAJ	6 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €
Total autres opérations d'équipement non reconduites et non anticipées			803 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>6 573 718,00 €</b>	<b>2 041 750,00 €</b>	<b>998 210,00 €</b>

**2°) d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts ci-dessus.**

Conformément à la législation en vigueur, les crédits anticipés seront inscrits au budget primitif 2011.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Donc pour les associations on a vu, pour les dépenses d'investissement, là on peut débloquer un quart des investissements du budget précédent. Nous, comme nos investissements cette année, on le verra au budget primitif seront exactement et vous en avez le détail fixé à 2 041 750€ nous connaissons ce montant, il est dans la colonne montant estimé des projets 2011. Cela ne pose absolument aucun problème pour ouvrir par anticipation 25% du budget 2010 largement puisque l'on a pas de problème pour ouvrir à hauteur de 998 210€. Ce qui est important c'est que vous constatiez que nous savons très bien ce que nous allons faire. Nous prendrons donc aucun retard. Nous pourrons commencer, c'est pour ça qu'il y a des ouvertures par anticipation nous commencerons nos travaux dès le début janvier, alors que nous allons voter le budget en avril. Pourquoi on le vote en avril parce que l'on ne connaîtra pas les bases avant le mois de mars dans le meilleur des cas. Moi je suis prévenue par la Commission des Finances du Sénat que l'on va avoir, je crois que Monsieur le Trésorier a les mêmes informations, on va avoir des bases qui vont être connues très tardivement. Et nous allons avoir un compte administratif 2010 qui va être favorable avec un bon résultat positif. Je ne veux pas vous donner de chiffres mais moi je les connais déjà dans ma tête. Et donc je sais que l'on va pouvoir utiliser ce bon résultat dans le budget. Ce qui va vous donner satisfaction parce que du coup on empruntera presque pas. On aura pas besoin de l'équilibre parce que pour équilibrer ces 2 000 000 d'investissement, on aura du Fonds d'Investissement de la TVA, on aura un certain nombre de choses et on aura beaucoup moins d'emprunt que d'habitude à équilibrer même sans avoir reçu de subvention. Puisque encore une fois comme je vous l'ai expliqué la dernière fois on est dans une dynamique de présentation pluri-annuel.

On a beaucoup fait d'investissement au départ, on en fait moins maintenant d'une manière visible mais tout ça nous c'est parce que l'on est dans une masse globale sur les six ans. On sait où on va. On sait ce que l'on fait. Alors là on est très raisonnable avec ces 2 000 000 d'investissements. Donc on peut reprendre les montants, il y a des frais d'étude 108 500, il y a des terrains de voirie, des sommes pour le cimetière, il y a des agencements et aménagements divers, il y a des dépenses dans les bâtiments publics (installation, matériel et outillage), il y a des installations de voirie, il y a des techniques de réseaux d'électrification, d'autres techniques pour 27 500 alors ça je ne sais pas ce que c'est, matériel de transport 119 000. Il y a du mobilier. Des opérations d'équipements comme l'aménagement de la voirie communale qui sera de l'ordre de 710 100. Il y a la réhabilitation du stage Chante Cigale. Il y a des sommes pour la Médiathèque pour acheter des livres et leurs CD. Il y a au niveau de la Maison des Associations c'est le mobilier, l'équipement. Vous savez que l'on avait pas budgété encore, il est là. 169 500, il y a de l'informatisation pour les services. Il y a une petite somme pour le PRAJ. Voilà exactement le budget d'investissement tel qu'il figurera dans le budget primitif de 2011. A moins que d'ici là il y ait une petite somme ici ou là et que le service des finances nous propose une toute petite modification sur laquelle on reviendra. Mais moi je suis partie pour ne rien bouger, pour avoir ce budget d'investissement à hauteur de 2 041 000€ et donc je vous propose de voter aujourd'hui d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts c'est -à-dire 998 210€ qui correspond à 25% du budget 2010. Voilà c'est même moins que, ce doit être les 25%. Donc voilà c'est simple et c'est quelque chose que l'on a fait pendant des années. C'est une technique qui est validée. Vous pensez bien que je ne m'amuserais pas à proposer ça, pas en présence de notre trésorier si tout ça n'avait pas été vu par le service des finances en amont. En fait le service des finances est prêt pour présenter le budget primitif mais ça n'aurait pas été favorable pour la Ville et ça aurait été dans votre sens parce que si on l'avait fait on aurait équilibré encore avec de l'emprunt que l'on aurait rajouté, emprunt que l'on aurait pas contracté au bout parce que l'on en aurait pas eu besoin c'est dommage quelque part. Cette non connaissance des bases qui nous gêne et comme l'année dernière on a trouvé que nos bases étaient très satisfaisantes. On préfère attendre. Elles n'étaient pas terribles, elles n'étaient en grande augmentation donc on veut regarder ça attentivement. Mais vous savez d'une année sur l'autre ça bouge beaucoup. Les droits de mutation eux par exemple, je peux vous annoncer que l'on a engrangé plus de 300 000 € de droit mutation de plus que ce que nous avons budgété. Par contre on a un peu moins de TLE. Vous voyez tout ça est en discussion donc on a intérêt à vraiment avoir les chiffres au 31 décembre, dès qu'on les aura et à l'intégrer dans notre budget. Voilà pourquoi on vous propose ça. Il n'y a pas de manip insidieuse ou quoique ce soit et je pense que je ne serais pas la seule à faire ça cette année. Par ce que l'on est dans une position mais cela ne veut pas dire qu'on le fera tous les ans d'ailleurs ça. Ce n'est pas évident. J'en sais rien. Est-ce qu'il y a des remarques Madame STOME, Monsieur LOPEZ ? Non. Donc je n'ose pas penser que je vous ai convaincu. Non me dit Monsieur LOPEZ. Bon. Je mets aux voix ces autorisations par anticipation ces dépenses d'investissements. Y a-t-il des oppositions ? Il y a des oppositions, carrément du groupe de Monsieur VERDELET. Je consulte mon groupe. Il n'y a pas d'autres oppositions, ni d'autres abstentions. Et bien ces autorisations je vous en remercie pourront faire que nos dépenses d'investissement puissent se faire et notamment le mobilier de la Maison des Associations.

➤ **BUDGET 2011 AUTORISATION PAR ANTICIPATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 26 voix POUR et 3 OPPOSITIONS** (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Voyez par exemple si on avait pas voter ça, je le dis comme ça au hasard mais le mobilier de la Maison des Associations n'aurait pas pu être acheté début janvier. Cela aurait été quand même

dommage d'autant plus que je peux vous annoncer que nous ferons le 24 février, Monsieur MOUSTIE, le 23 non le 24, le 24 février nous ferons je parle de la Maison des Associations, l'inauguration de la Maison des Associations le 24 février et nous ferons la veille Conseil Municipal qui sera une autre façon aussi d'inaugurer la Maison des Associations, nous le ferons dans la salle des conférences le 23 février, la veille. Le 23 février nous ferons le Conseil Municipal et le 24 la remise des récompenses aux sportifs, ce sera l'autre façon d'inaugurer cette Maison des Associations. Mais pour ça Madame STOME nous avons besoin d'avoir du matériel dedans quand même, des chaises par exemple et des tables c'est mieux. Voilà merci à chacun, chacune d'entre nous. Bonne fêtes à chacun et chacune d'entre vous et je vous rappelle la cérémonie des vœux qui est le jeudi 6 janvier. Premier jeudi de l'année 2011. Madame STOME

**Sylviane STOME :**

Est-ce que je peux revenir un petit peu en arrière à propos des décisions municipales ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oui.

**Sylviane STOME :**

Il y avait une décision municipale à propos de l'aménagement de la Place du Vieux Marché.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

De la Place du Vieux Marché ? Oui c'est la route.

**Sylviane STOME :**

Je voulais savoir comment elle allait être aménagée.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Non ce qui appelle ça c'est, je me suis étonnée aussi qu'ils mettent aménagement de la Place parce que ce n'est pas l'aménagement de la Place c'est uniquement la route du vieux marché donc c'est la route qui va de la rue de la Plage jusqu'au cinéma et tout ça et jusqu'au Clos Fleuri et qui va devant la Chapelle jusqu'au Clos Fleuri. D'accord. C'est tout ça qui en a bien besoin, qui a pleins de trous et qui est dans un état épouvantable et c'est pas dommage. C'est uniquement ça, c'est de la voirie pure et simple. Très bien Madame STOME de cette précision et Bonnes Fêtes encore à chacun et chacune d'entre vous.

**La séance est levée à 19h39.**